



Le livret de l'élève

L'établissement, ses formations, son organisation

LIVRET DE L'ÉLÈVE

FASCICULE 1 : L'ÉTABLISSEMENT, SES FORMATIONS, SON ORGANISATION (CE VOLUME)

FASCICULE 2 : LE PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS, L'ÉQUIPE DE L'ÉTABLISSEMENT

École Nationale Supérieure de Création Industrielle (ENSCI – Les Ateliers)

Ministère de la Culture et de la Communication

Ministère chargé de l'Industrie

Le conseil d'administration de l'ENSCI – Les Ateliers est présidé par M. Jean-Pierre COTTET, directeur du « business development » et de l'innovation de Lagardère.

L'établissement est dirigé par Alain CADIX.

Les informations figurant dans ce document ne sont pas exhaustives et sont données sous réserve des modifications qui pourraient être apportées après son édition. Un document semestriel publié par la direction des études de l'ENSCI précise les activités programmées chaque semestre universitaire.

© ENSCI – Les Ateliers, 2010.

Préface

Vous êtes un(e) élève de l'Ecole nationale supérieure de création industrielle. Ce livret est un outil qui vous est destiné(e). Il donne un cadre et fixe des règles. C'est l'objet de ce premier fascicule.

Il propose des contenus. C'est l'objet du second fascicule édité chaque année. Il affirme des fondamentaux de l'ENSCI - Les Ateliers : le cursus individualisé de l'élève, la diversité de l'offre d'enseignement, à la fois théorique et pratique, en liaison avec l'apprentissage du projet dans des ateliers encadrés par des designers professionnels.

En ouverture de ce livret, il est important de rappeler la vision et la mission de l'école, son positionnement :

DANS UN MONDE marqué par des risques environnementaux et énergétiques accrus, par la complexité croissante des systèmes où l'homme se trouve inséré, le design – tel que nous l'envisageons à l'ENSCI – prend une dimension particulière.

DANS UNE SOCIÉTÉ où l'allongement de la durée de vie, la mobilité des gens, de nouvelles pratiques articulées autour de la « toile », mais aussi la montée des précarités ou des exclusions, marquent profondément la vie sociale, le design « vision ENSCI » trouve de nouveaux espaces d'exploration et de création et se voit chargé de nouvelles responsabilités pour améliorer les conditions de vie des gens.

DANS UNE ÉCONOMIE mondiale globalisée, marquée par l'arrivée de nouveaux entrants particulièrement entreprenants et, de ce fait, par un affaiblissement relatif de l'économie française – dû notamment à un manque de renouvellement créatif de son offre de produits et services – le design devient un facteur déterminant d'innovation et de compétitivité pour les entreprises et d'attraction pour les territoires.

Dans ce contexte la mission de l'ENSCI - Les Ateliers est de former des designers qui soient des acteurs de changement et d'innovation.

Vous êtes élève de l'ENSCI pour devenir designer. Page après page, ce livret ouvre un chemin, celui que vous allez construire avec nous. Il montre comment, tout au long de votre cursus à l'ENSCI – Les Ateliers, vous allez à la fois apprendre, expérimenter et créer et comment vous allez passer progressivement, par une sorte de métamorphose, du « statut » d'élève à celui de designer professionnel.

Nous souhaitons que vous vous investissiez à l'ENSCI avec enthousiasme, dans une relation constructive avec vos camarades, les enseignants, le personnel. Nous mettrons tout en œuvre pour qu'en retour l'école vous donne confiance, vous aide à vous dépasser et qu'elle contribue à faire du futur designer que vous êtes, un « créateur d'industrie contemporaine ».

Alain CADIX

DIRECTEUR DE L'ENSCI – LES ATELIERS

Présentation de l'établissement

POSITIONNEMENT ET MISSIONS DE L'ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CRÉATION INDUSTRIELLE

DES RÉFÉRENCES « HISTORIQUES » :

L'objet du design est de « *donner une forme adéquate aux conditions de vie* »

WALTER GROPIUS

« *La forme ne procède pas seulement de la fonction, elle procède également des progrès de la technique et des arts ainsi que du contexte sociologique et économique d'une époque donnée ; ou en tout cas elle devrait le faire* » **LÁSZLÓ MOHOLY-NAGY**

Avec d'autres arts et disciplines, le design a vocation à « *transformer des situations existantes en situations préférables* » **HERBERT SIMON**

Le design est « le principal levier d'humanisation innovante des technologies » **ICSID**

« *Le designer est un inventeur de scénarios et de stratégies ; (son) projet doit s'exercer sur les territoires de l'imaginaire, créer de nouveaux récits, de nouvelles fictions, qui viendront augmenter l'épaisseur du réel* » **ANDREA BRANZI**

UN TEXTE FONDATEUR — DÉCRET DE 1984 — :

« L'établissement a pour but d'assurer, à l'occasion d'activité de production, la formation et la recherche en matière de conception de produits et de création industrielle. Il dispense une formation initiale et continue. Il apporte à ses élèves des savoir-faire et des connaissances scientifiques, techniques et culturelles de haut niveau. »

DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES :

Avec une philosophie humaniste et dans la logique d'un développement durable, l'ENSCI se met au service de la qualité de vie des individus et de la compétitivité des entreprises françaises et européennes. Elle est ouverte aux courants de la création contemporaine artistique et culturelle. Elle noue des relations symbiotiques avec la sphère scientifique, source de connaissances renouvelées, avec laquelle elle élabore de nouveaux concepts d'objets et d'usages associés, germes d'innovations économiques et/ou sociales. Pour cela elle ouvre des antennes dans des centres de recherche, composantes de pôles de compétitivité à vocation mondiale. La première « résidence » est au cœur de **MINATEC** à Grenoble. La deuxième sera au cœur des **DIGITEO LABS** à Saclay-Palaiseau. L'école entretient également des liens très étroits avec la sphère économique, source de débouchés pour ses diplômés, de projets et de stages pour ses élèves, de compétences mobilisables, et de ressources (projets éducatifs et de recherche, chaires,...). L'ENSCI est un acteur incontournable de la création et du design dans la région capitale. L'Europe est son espace naturel d'activité.

UNE POSTURE CONTRIBUTIVE :

Face à la multiplicité des défis globaux et locaux, économiques et sociétaux, collectifs et individuels, à la diversité des situations de vie où le design peut se situer, l'ENSCI se singularise, tant dans ses projets éducatifs que dans ses recherches, par ses contributions au traitement innovant de problématiques contemporaines :

- créer de nouveaux liens sociaux et réseaux de coopération,
- mieux vivre l'allongement de la durée de la vie,
- rendre plus viables les concentrations urbaines,
- développer des usages soutenables de l'eau, des énergies, des matériaux,
- rendre plus aisés d'utilisation ou d'accès des systèmes (techniques) complexes.

Avec la qualité conceptuelle et fonctionnelle de ses réponses, l'école fait de son exigence esthétique une signature singulière.

UNE VOCATION ACADÉMIQUE :

Les designers formés à l'ENSCI (créateurs industriels et designers textile) ont vocation à être des acteurs des processus d'innovation, aptes aux collaborations inter-fonctionnelles. Par leur formation pluridisciplinaire et leur culture, ouvertes sur l'international, par leur exposition renouvelée à des pratiques et des contextes diversifiés, ils sont préparés à être des créateurs et des concepteurs d'objets (produits et/ou services) et d'usages associés, à la fois intégrateurs et médiateurs, dans une « industrie » contemporaine autant matérielle qu'immatérielle, aux enjeux autant globaux que locaux. Leur formation artistique, économique et technique permet aux diplômés de l'ENSCI d'embrasser un large spectre d'activités créatrices, des objets uniques aux objets sériels, des services individuels aux services collectifs, dans des situations professionnelles diverses (indépendant, agence, service intégré) en France, en Europe et à l'étranger.

UNE ORGANISATION EN RÉSEAU :

L'ENSCI se situe au cœur d'un « cluster » francilien d'établissements complémentaires d'enseignement supérieur et de recherche (arts, architecture, urbanisme, ingénierie, économie et management, SHS) où elle développe des actions partenariales dans les domaines de l'enseignement, des projets éducatifs, de la recherche, de la formation continue. Elle offre la possibilité de cursus débouchant sur des doubles diplômes ou des post-diplômes en recherche. Elle est membre fondateur du **P.R.E.S.** (*) « Hautes études, Sorbonne, Arts et métiers » (nom provisoire) à Paris et développe des relations stratégiques avec ses composantes. Dans le champ des sciences et de la médecine, elle entretient des relations étroites avec l'Université Pierre et Marie Curie (Paris 6). L'ENSCI se situe au cœur d'un réseau européen d'écoles de design avec lesquelles elle propose un master européen et développe des activités de recherche. Elle entretient des relations suivies avec National University of Singapore et avec Chiba University au Japon.

(*) Pôle de recherche et d'enseignement supérieur

Les formations / initiales / Designer – créateur industriel

Le projet pédagogique

L'ENSCI – Les Ateliers n'est pas une simple école de « design ». Elle forme certes des designers, mais selon une large définition du métier, afin de répondre aux évolutions de la société dans un monde en pleine mutation où s'entremêlent la logique du marché, l'expression des besoins et la nécessité de penser l'intérêt collectif. Le travail du designer est de plus en plus prospectif, soumis sans cesse à de nouvelles contraintes qui l'engagent à chercher des réponses sans modèles, des propositions inédites. Son champ est aussi divers que la production elle-même, à l'heure où presque tout est produit dans un processus industriel. Le designer conçoit ainsi des formes extrêmement variées : des objets, des espaces, comme c'est le cas depuis plus d'un siècle, mais également des services, des systèmes, c'est-à-dire les formes de la vie sociale, les contours des gestes du quotidien. Cette diversité s'est accrue avec les technologies numériques, non seulement parce qu'elles bouleversent l'outillage du métier, mais surtout parce qu'elles appellent sans cesse de nouveaux usages, de nouvelles pratiques. L'univers du virtuel a ouvert au design un champ d'application infini.

La création industrielle s'inscrit maintenant dans un contexte de grandes incertitudes : économiques, culturelles, écologiques, voire politiques. On ne peut être designer sans en avoir conscience et sans en tenir compte. Que produire aujourd'hui, et comment ? Sans favoriser l'injustice sociale, sans encombrer la vie, sans abîmer la Terre ? De telles questions traversent en permanence la création industrielle et confèrent au design des enjeux empreints de gravité, au designer un statut éthique incontournable. Au-delà des révolutions technologiques, le métier affronte des transformations sociologiques permanentes et d'authentiques problèmes de survie. Il exige ainsi des qualités qui lui sont devenues essentielles : l'esprit critique, le sens de la responsabilité, la capacité d'inventer des stratégies ; la souplesse également, tant les situations diffèrent, d'un bout à l'autre du monde, pour l'exercice professionnel.

L'école a donc fait le pari d'une formation marquée par la diversité. Une formation pluridisciplinaire qui s'appuie sur cinq principes :

- un recrutement varié des élèves, avec des profils scientifiques, littéraires ou artistiques ; à différents niveaux post baccalauréat ; avec ou sans expérience professionnelle ; français, européens et étrangers ;
- un enseignement polyvalent : théorique, pratique ; associé souvent, par des partenariats, au monde des entreprises ou de la recherche scientifique ;
- une pédagogie par projet notamment au sein d'ateliers encadrés par des designers professionnels en activité ;
- un cursus individualisé, qui tient compte de la singularité des élèves, qui encourage leur autonomie et leur sens des responsabilités ;
- un « cursus ouvert » qui permet aux élèves, notamment en phase 2, de suivre des enseignements dans les écoles et les universités du Paris Design Lab®, ainsi que de conduire des projets en association avec des étudiants des institutions associées ;
- une ouverture internationale (enseignements de l'anglais, ateliers et séminaires internationaux, stages hors de France, MEDes...) qui prépare à l'exercice de la profession dans le monde contemporain.

C'est ainsi que l'ENSCI a réussi, depuis sa création, à former des designers aux profils très variés, ce que l'on mesure au moment du diplôme et surtout en voyant la multiplicité des secteurs où interviennent les anciens élèves, en France et à l'étranger, en entreprise ou en agence, dans le public ou dans le privé.

Les conditions d'accès

L'admission à l'école se fait par la voie d'un concours ouvert à tout candidat ayant une très bonne connaissance de la langue française et répondant aux critères suivants : créativité, motivation, sens de l'observation et de l'analyse, capacité de réflexion et de synthèse, et aptitudes relationnelles.

La session de concours a lieu au printemps. La rentrée a lieu en septembre.

Le guide du candidat et le dossier d'inscription sont téléchargeables sur le site internet de l'école (www.ensci.com) à partir de février. Ces documents sont également disponibles sur place.

Le concours se déroule en deux temps :

L'ADMISSIBILITÉ

Elle se fait à partir de l'analyse du dossier des candidats.

L'ADMISSION

Elle est décidée après une journée d'épreuves individuelles et collectives comportant une réflexion écrite, un exercice d'observation collectif, l'analyse d'un produit industriel, un exercice d'expression en volume à partir d'un thème tiré au sort, et des entretiens avec le jury.

Durée de la scolarité

La durée des études est variable en fonction de la catégorie d'entrée :

CATÉGORIE I — Bac toutes séries — :	5 ans d'études
CATÉGORIE II — Bac+2 : DEUG, DUT, BTS — :	4 ans d'études
CATÉGORIE III — Bac+3 et plus — :	3 ans d'études
CATÉGORIE IV — expérience professionnelle d'au moins 4 ans — :	3 ans d'études minimum

Selon la formation initiale du candidat retenu, le jury du concours peut être amené à prolonger la durée des études, notamment pour la Catégorie III.

Service « Admissions et communication »

Ce service a la mission, à chaque cycle universitaire, de coordonner les procédures et phases d'admission à l'ENSCI et au préalable d'assurer la communication amont vers les candidats potentiels. L'objectif de cette communication est de maintenir un flux élevé de candidatures et d'élargir le spectre des origines des élèves admis dans les programmes de l'ENSCI (origines académiques, géographiques et sociales).

CONTACT : Véronique Eicher, eicher@ensci.com

Le cursus

1. Articulation du cursus

Le cursus est g r  par semestre et se d compose en trois phases : **UNE PHASE 1** de d cou-
verte, **UNE PHASE 2** d'approfondissement et/ou d'ouverture, dont la dur e est variable
selon la cat gorie d'entr e, et **UNE PHASE DIPL ME** qui se d roule sur deux semestres.

2. Les phases

	PHASE 1	PHASE 2	PHASE DIPL�ME	TOTAL
	NB. SEMESTRES	NB. SEMESTRES	NB. SEMESTRES	NB. SEMESTRES
CAT�GORIE I	4	4	2	10
CAT�GORIE II	3	3	2	8
CAT�GORIES III ET IV	2	2	2	6

La phase 1

OBJECTIFS : **D COUVRIR, EXP RIMENTER, ACQU RIR**

Cette phase permet   l' l ve de d velopper des capacit s d'analyse, de synth se, de
conceptualisation et d'acqu rir un ensemble de connaissances, de pratiques et de techni-
ques sur lesquelles il s'appuiera pour d velopper une d marche personnelle en phase 2.

Au cours de cette phase, les diff rentes ressources p dagogiques de l' cole permettent  
l' l ve de :

- s'approprier le processus de conduite du projet ;
- d velopper une approche cr ative   la fois sensible, artistique et technique ;
-  tablir les fondations d'une culture de l'objet avec des r f rences dans tous les
champs du design et de la cr ation industrielle (artistique, scientifique, technique,
socio- conomique...);
- acqu rir des techniques de repr sentation : dessin, photo, vid o, volume ;
- prendre en compte la faisabilit  technologique et  conomique du projet ;
- acqu rir de r elles comp tences linguistiques, en particulier en anglais.

La phase 2

OBJECTIFS : DÉVELOPPER, APPROFONDIR, MAÎTRISER

L'objectif principal de cette phase est de développer et de maîtriser une démarche personnelle, tout en poursuivant et en approfondissant les acquis de la phase 1. Cette deuxième phase du cursus permet de :

- développer une pensée théorique et critique ;
- acquérir une connaissance des conditions socio-professionnelles de l'exercice du métier de designer ;
- approfondir la connaissance du milieu économique et du monde des entreprises privées et publiques ;
- maîtriser la communication et la présentation de ses propositions (construction du discours, qualité de l'expression orale et écrite, pertinence et qualité des supports de présentation) ;
- maîtriser la pratique de l'anglais dans un contexte professionnel (validation test TOEIC, niveau 750).

La phase diplôme

OBJECTIFS : SE RÉVÉLER, SE POSITIONNER, S’AFFIRMER

L'objectif principal de cette dernière phase du cursus est de permettre à l'élève, à travers son mémoire et son projet de fin d'études, d'affirmer un positionnement dans le champ du design et de la création industrielle et de démontrer sa capacité à :

- développer un regard critique sur son travail ;
- identifier une problématique et y apporter une réponse pertinente et innovante ;
- maîtriser la qualité de la communication de son travail.

3. Les modalités pédagogiques

L'enseignement du design proposé par l'école s'appuie sur trois modes :

- les cours théoriques et pratiques ;
- une formation au métier par la pratique du projet encadrée par un designer ;
- un stage professionnel.

Les enseignements théoriques et pratiques

Les cours théoriques et pratiques permettent à l'élève de renforcer sa culture générale, d'élargir ses références, de développer son esprit critique, d'acquérir la maîtrise des outils professionnels. Ils convoquent des disciplines variées, des sciences humaines aux connaissances les plus techniques, de l'histoire de l'art aux savoir-faire de l'artiste et du designer : dessin, modelage, maquettage, photographie, vidéo, technologies numériques... Les cours donnent aux élèves des connaissances fondamentales, à charge pour eux de poursuivre, par leurs propres moyens, l'exploration des champs auxquels elles appartiennent. Pour certains domaines, l'école propose des « studios de création » qui permettent une aide à l'approfondissement, à la recherche : graphisme, son, image, arts plastiques.

Les ateliers de projets

C'est dans l'atelier de projet que l'élève apprend dans un premier temps – sous la conduite d'un directeur de projet, designer professionnel en activité – à maîtriser les différentes phases de l'élaboration du projet, puis dans un second temps à développer et affiner une démarche autonome de concepteur.

Chaque atelier propose un positionnement et une démarche spécifique mais complémentaire dans les différents champs du design et de la création industrielle allant du produit au service, des matériaux au numérique, de l'espace public à l'espace domestique.

Le directeur de projet propose un programme chaque semestre. Selon les ateliers, la nature, la durée et le degré de finalisation des projets sont variables. Les projets d'envergure sont souvent menés en équipe. Certains projets sont conduits en partenariat avec des entreprises ou des institutions.

Au cours de sa scolarité un élève peut passer deux semestres dans un même atelier de projet (exceptionnellement trois). La construction de son parcours doit, par ses choix d'ateliers de projet, lui permettre d'aborder des champs de la création industrielle et des types de projet différents.

L'atelier de projet est un espace collectif où se développe une dynamique de groupe qui stimule la créativité de chacun par l'échange et la confrontation. Les élèves sont regroupés en fonction de leurs objectifs et non par année d'entrée, les nouveaux côtoyant les plus anciens. Les moyens techniques mis à disposition par l'école permettent à l'élève de concrétiser et de communiquer ses propositions.

Les stages professionnels et les échanges académiques

Au cours de sa scolarité, chaque élève a l'obligation d'effectuer au moins un semestre à l'étranger ainsi qu'un semestre de stage professionnel, qui doivent lui permettre d'acquérir une plus grande autonomie.

LE SEMESTRE À L'ÉTRANGER

En ce qui concerne le semestre à l'étranger, l'élève peut choisir entre un échange académique et un stage professionnel. Il est possible de cumuler les deux sous réserve de validation du projet de l'élève par l'équipe pédagogique.

LE STAGE PROFESSIONNEL

Le stage est une expérience essentielle qui enrichit le parcours de chaque élève. Cette expérience permet de découvrir le monde du travail et de se familiariser au contexte de la pratique professionnelle. Tout élève doit effectuer un stage professionnel d'une durée minimale de 4 mois avant le passage en phase diplôme. Ce stage fait l'objet d'une convention tripartite conclue entre l'école, l'élève et l'établissement d'accueil. Le semestre de stage est validé avec 30 crédits ECTS.

L'école respecte la législation en cours concernant l'indemnisation des stages. En France, si la durée du stage excède 2 mois consécutifs, l'élève en stage doit recevoir un niveau minimum de gratification s'élevant à 12,5% du plafond horaire de la Sécurité Sociale, soit une

gratification minimum obligatoire de 417,09 € pour un mois complet. A l'étranger, l'élève est soumis à la législation du travail du pays d'accueil. Le principe et le montant de l'indemnité dépendent de nombreux critères. De manière générale, nous encourageons les élèves à négocier leur gratification avant la signature de la convention de stage.

Le stage professionnel s'effectue généralement en phase 2 en France ou à l'étranger. L'équipe pédagogique conseille et oriente les élèves vers des entreprises, des agences ou d'autres organismes selon le profil de l'élève. Tout départ en stage doit être validé par l'équipe pédagogique. À l'issue du stage, l'élève est tenu de rédiger un rapport de stage qui rend compte de la nature du travail effectué et de l'apport de cette expérience dans son parcours.

Si à l'issue du stage, l'élève souhaite prolonger son expérience au sein de la même structure pour un semestre supplémentaire, il peut le faire après en avoir informé l'équipe pédagogique et en demandant un congé pour convenances personnelles auprès du directeur de l'établissement. Ce stage, à caractère optionnel, ne fait pas partie intégrante du cursus et ne permet donc pas de valider de semestre.

Les élèves de catégorie I ont la possibilité de faire un deuxième stage professionnel. Pour les élèves des catégories II, III, IV, l'intérêt d'un deuxième stage professionnel, qui engendre une prolongation du parcours, doit être étudié avec l'équipe pédagogique au cas par cas.

L'ÉCHANGE ACADÉMIQUE

L'école participe à un réseau important d'écoles et d'universités dans le monde qui offre la possibilité aux élèves d'effectuer un semestre à l'étranger. L'échange académique est facultatif.

La possibilité de partir en échange académique existe dès la 2^e année du cursus. Pour les élèves en phase 1, l'échange permet de se confronter à une autre culture, à d'autres expériences et à la pratique d'une langue étrangère, tout en poursuivant les objectifs de la phase 1. Un échange universitaire peut également être l'occasion pour l'élève de développer son profil personnel en phase 2 en choisissant un établissement d'accueil qui lui permet d'approfondir ses compétences dans un domaine spécifique de design (ex. design numérique, service...), tout en poursuivant les objectifs de la phase 2.

À son retour à l'école, l'élève est tenu de rédiger un rapport de stage qui rend compte de l'apport de cette expérience et de communiquer son relevé de notes/crédits ECTS de l'établissement d'accueil au Studio international.

Il est préférable de prévoir de passer le dernier semestre de la phase 2 à l'école afin d'assurer une préparation adéquate pour le passage en phase diplôme.

Le Studio international contribue au montage et au suivi des échanges académiques et des stages professionnels hors de France. Cependant, l'organisation du semestre à l'étranger doit être anticipée d'un semestre afin d'assurer la qualité de l'échange. Pour ce faire, l'élève

doit s'adresser au Studio international en début du semestre précédent son départ en proposant plusieurs établissements d'enseignement/structures professionnelles susceptibles de l'intéresser. L'échange avec l'élève permettra par la suite de préciser la pertinence ainsi que la faisabilité de ce projet et de le mettre en adéquation avec son parcours à l'ENSCI. C'est grâce aux contributions des élèves de l'ENSCI qui partent à l'étranger que nous élargissons nos réseaux de contacts académiques et professionnels.

Le portfolio est un élément essentiel de la candidature. A ce titre, l'élève doit prévoir un temps de préparation et veiller à la qualité de son support de présentation qui est un élément essentiel de la candidature aussi bien pour les échanges académiques que pour les stages professionnels. Il constitue ainsi un élément déterminant à la fois pour les échanges avec l'équipe pédagogique et les candidatures.

L'école participe à plusieurs programmes d'aide à la mobilité (Erasmus, aide à la mobilité de la Région Ile-de-France, OFAJ...) qui peuvent contribuer à financer les départs à l'étranger.

CONTACTS :

Pour les stages en France : Geraldine Mehigan mehigan@ensci.com

Pour les stages à l'étranger et les échanges académiques :

Liz Davis davis@ensci.com

et Simone Buche-Pinsard buche@ensci.com

4. L'harmonisation européenne

Le cursus de l'école s'inscrit dans le cadre de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Il applique le dispositif d'ECTS (European Credit Transfer System). Celui-ci permet de rendre lisible, au niveau européen, la spécificité de l'enseignement et le contenu du diplôme. Il vise ainsi à renforcer la mobilité des élèves et des diplômés dans l'Union Européenne.

PRINCIPES DES CRÉDITS EUROPÉENS (ECTS) :

- des crédits sont attribués à chaque enseignement ou activité pédagogique qui fait l'objet d'une évaluation par l'encadrement;
- la valeur d'un crédit représente 25 heures de travail;
- le nombre de crédits attribué à un enseignement est basé sur la charge de travail à réaliser;
- la validation d'un semestre dépend de l'obtention de 30 crédits, le nombre des crédits à acquérir définit le nombre d'années d'études;
- l'attribution d'un grade allant de A à E rend compte de la qualité du travail;
- ces grades figurent dans le « Supplément au diplôme » délivré en fin de parcours, qui facilite la reconnaissance académique et professionnelle des qualifications.

5. La répartition des crédits

Les crédits sont comptabilisés par semestre et par phase et répartis de la manière suivante :

Répartition des crédits en phase 1

La moitié des 30 crédits nécessaires pour valider le semestre est attribuée au travail effectué dans un atelier de projet. L'autre moitié (15 crédits) est réservée aux enseignements théoriques et pratiques. Dans le cas d'un stage universitaire à l'étranger, l'attribution des 30 crédits se fait selon les modalités en vigueur dans l'établissement d'accueil.

	PHASE 1		PHASE 2		PHASE DIPLÔME		TOTAL	
NOMBRE :	SEMESTRES	SEMESTRES	SEMESTRES	SEMESTRES	SEMESTRES	SEMESTRES	SEMESTRES	SEMESTRES
NOMBRE :	CRÉDITS	CRÉDITS	CRÉDITS	CRÉDITS	CRÉDITS	CRÉDITS	CRÉDITS	CRÉDITS
CATÉGORIE I	4	120	4	120	2	60	10	300
CATÉGORIE II	3	90	3	90	2	60	8	240
CATÉGORIES III ET IV	2	60	2	60	2	60	6	180

Répartition des crédits en phase 2

L'approfondissement d'une démarche personnelle réclame un travail plus important dans les ateliers de projets. Cet investissement se traduit par une répartition différente des 30 crédits du semestre, soit l'attribution de 18 crédits pour le projet et de 12 crédits pour les cours théoriques et pratiques.

Dans le cas d'un stage professionnel l'attribution des 30 crédits est conditionnée par l'appréciation favorable du tuteur de l'élève au sein de la structure d'accueil et de la remise d'un rapport de stage.

Répartition des crédits en phase diplôme

Les 60 crédits de la phase de diplôme sont répartis comme suit :

25 crédits pour le mémoire de fin d'études, 25 crédits pour le projet, et 10 crédits pour la soutenance. L'ensemble des crédits est attribué par le jury.

6. Le programme semestriel et la validation des phases 1 et 2

Le programme individuel

En application du principe de cursus individualisé, il n'y a pas de programme type établi à l'avance pour l'ensemble des élèves. Pour chaque nouvel élève, dès son arrivée dans l'école, une liste d'enseignements à caractère « fondamental » est établie à la suite d'un entretien d'orientation. Celle-ci pourra être modifiée suivant le déroulement de son parcours.

A la fin de chaque semestre « S », l'élève propose, à partir du programme pédagogique, une liste d'enseignements (cours, atelier de projet, séminaire ou stage) qu'il souhaite suivre au semestre « S+1 ». Cette proposition est ensuite validée ou ajustée par une commission d'orientation. Elle fait l'objet d'un « contrat d'études » signé par l'élève et le responsable pédagogique concerné. Ce contrat engage la responsabilité de l'élève. Au premier semestre de la phase 2 et à chacun des semestres suivants l'élève complète sa proposition par une esquisse de programmation pédagogique du semestre « S+2 ».

Lorsque l'élève n'a pas atteint le quota de crédits de fin de semestre, la commission d'orientation étudie la possibilité de rattraper ce retard (5 crédits maximum) au semestre suivant. Si le nombre de crédits manquants est plus important, la phase est prolongée d'un semestre. La prolongation potentielle de chaque phase est limitée à un semestre.

L'inscription aux cours et aux ateliers de projets se fait au service pédagogique, à l'issue des commissions d'orientation. Afin d'assurer une répartition équilibrée des élèves dans les différents ateliers de projets, l'élève doit formuler, en phase 1 trois choix de projet et en phase 2 deux choix de projet..

Les commissions d'orientation

Elles établissent avec l'élève son programme semestriel d'enseignements.

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ORIENTATION :

- un responsable pédagogique,
- le directeur de projet du semestre, ou son assistant,
- un enseignant,
- l'assistante administrative et pédagogique de projet,
- un élève invité.

La commission de suivi pédagogique

Elle se réunit au début de chaque semestre pour faire le point sur la progression de l'ensemble des élèves, suite aux commissions d'orientation et jurys de fin de phase de fin de semestre. L'échange entre les membres de l'équipe pédagogique permet d'étudier les moyens d'accompagner les élèves en difficulté.

Validation des phases

Le passage d'une phase à l'autre est sanctionné par un jury de fin de phase, composé de membres internes et externes à l'école. L'élève doit s'assurer qu'il a acquis le nombre de crédits suffisants en fonction de sa catégorie au moment du passage d'une phase. L'obtention du nombre de crédits nécessaires donne l'« accès » au jury de fin de phase.

Le jury vérifie que les objectifs de la phase sont atteints au vu des appréciations des enseignants, regroupées dans le dossier pédagogique de l'élève. Le jury apprécie la qualité de la présentation (supports et discours) avec l'attribution de 2 crédits permettant de valider le passage dans la phase suivante.

À la suite de la validation de la phase, le jury porte une appréciation sur la qualité globale du travail et du parcours (aide aux diplômés, participation à la vie collective de l'école...) avec l'attribution d'un grade, et établit avec l'élève son contrat d'études pour le semestre à venir.

En cas de non-validation, le jury fixe avec l'élève une nouvelle échéance qui ne doit pas excéder deux mois.

JURY DE FIN DE PHASE 1

Le jury de fin de phase 1 est l'instance qui valide le passage en phase 2. Il établit ensuite avec l'élève son programme d'enseignements pour le premier semestre de Phase 2.

COMPOSITION :

- un responsable pédagogique,
- un designer externe,
- le directeur de projet du semestre,
- un enseignant,
- un élève invité.

JURY DE FIN DE PHASE 2

Le jury de fin de phase 2 est l'instance qui valide les acquis de la scolarité et déclare l'élève « diplômable ». À la suite de cette validation, l'élève présente le thème et l'axe de recherche de son mémoire de fin d'études, formalisés par écrit et signés par le directeur de mémoire choisi.

Si le jury juge le niveau du travail de l'élève trop insuffisant au regard de celui attendu en fin de Phase 2, il peut exceptionnellement formuler une réserve à la validation de la Phase 2. La décision sur la suite de la scolarité relève alors de la direction de l'école.

COMPOSITION :

- un responsable pédagogique,
- le responsable de la phase diplôme,
- un designer externe,
- le directeur de projet du semestre,
- le directeur de mémoire.

TOEIC

L'élève doit avoir validé le test TOEIC (atteinte du niveau 750) avant le passage devant son jury de fin de Phase 2.

7. La phase diplôme

7.1. Les trois composantes du diplôme

LE PARCOURS

La présentation par l'élève de son parcours doit être révélatrice de la personnalité, des aptitudes, de la distance critique et des prises de position du futur designer. Elle s'accompagne d'un argumentaire reflétant la personnalité de l'élève.

LE MÉMOIRE DE DIPLÔME

POURQUOI UN MÉMOIRE ?

Le mémoire est l'une des composantes du diplôme. L'élève dispose d'un semestre pour mener une recherche visant à répondre à une question, ou interroger une dimension de l'intervention du designer, ou encore établir des ponts entre plusieurs disciplines autour d'une question, etc. Pour ce faire, il est accompagné d'un directeur de mémoire qu'il choisit dès l'entrée en Phase diplôme. Le rôle du mémoire est bien pour l'élève d'être un moment de réflexion sur une pratique (ou des pratiques), lui permettant de se situer dans son travail, aussi bien personnellement que professionnellement.

FORME DU MÉMOIRE

Le mémoire de l'ENSCI peut prendre des formes différentes, chacune choisie, construite et adaptée aussi bien à la question posée qu'au trajet parcouru : depuis la forme classique universitaire, en passant par le récit, des cartographies, schémas, photographies, plans, film, album. (La taille des écrits pourra être comprise entre (environ) 50 et 250 pages.) Il s'agit pour les élèves de prendre en charge la forme et le fond dans leur ensemble, de faire des choix, de trouver des solutions adaptées à leurs besoins et à leurs compétences, tout en respectant le temps imparti. Bref, le mémoire de fin d'études, s'il est différent par nature, peut en revanche être appréhendé de la même manière qu'un projet de design.

ATTENDUS

Il est utile de préciser que des compétences communes à ces formes hétérogènes doivent pouvoir être repérables et repérées par les membres du jury et par le rapporteur du mémoire : un « vrai » sujet, choisi et assumé et qui plus est, un sujet problématisé et vu dans toute sa complexité ; des compétences rédactionnelles et / ou une maîtrise de la technique employée ; une très grande lisibilité du tout et des parties ; une capacité à hiérarchiser, c'est-à-dire à maîtriser tout à la fois analyse et synthèse. Chaque mémoire aura par ailleurs à cœur de rendre compte des références, lectures, interviews, exemples iconographiques et connaissances acquises pendant les 6 mois de travail.

RÔLE DU DIRECTEUR DE MÉMOIRE

Le directeur de mémoire devra accompagner l'élève dans la précision de son sujet de départ, (savoir éliminer les fausses pistes), l'aider dans ses recherches mais surtout dans

ses choix à chaque étape du travail. Il sera un guide et un appui, tout autant dans le contenu que dans la forme. Il devra par ailleurs veiller à ce que l'ambition de l'élève corresponde au temps imparti. Le travail de l'élève et du directeur de mémoire se fait sous l'égide de l'école et des acteurs de la phase diplôme, notamment la coordinatrice des mémoires. Le directeur de mémoire devra rester en contact avec l'école tout au long des 6 mois prévus pour la rédaction du mémoire. En cas de difficultés particulières, la présence du directeur de mémoire sera le plus souvent sollicitée, ainsi que lors du « feu vert », moment où l'élève présente son projet de diplôme pour validation, environ 1 mois et demi avant la soutenance.

La période de rédaction du mémoire est marquée par deux rendez-vous formels, en présence du responsable de la phase diplôme, de la coordinatrice des mémoires, du directeur de mémoire et de l'élève : un point d'avancement trois mois après l'entrée en Phase diplôme, pour prendre acte de l'engagement du travail (ou, à défaut, des difficultés) ; puis une séance de « rendu de mémoire » à la fin du semestre de rédaction du mémoire. Enfin, le directeur de mémoire est membre du jury de diplôme de l'élève : il doit être présent à la présentation de diplôme et, si besoin, accompagner l'élève dans la justification de ses choix.

LE PROJET DE DIPLÔME

Le projet de diplôme est la réalisation complète d'une étude de création industrielle à caractère innovant, voire prospectif. L'élève doit démontrer sa capacité à poser une problématique et à y apporter une réponse appropriée et cohérente. Il doit pousser son étude à un niveau de concrétisation qui en démontre la faisabilité.

L'encadrement est assuré par un directeur de projet qui est obligatoirement un professionnel : un designer enseignant dans l'école ou un designer extérieur reconnu. Le choix de l'élève est validé par le responsable de la phase diplôme.

7.2. Déroulement et échéances

A la fin de la phase 2, l'élève qui en remplit les conditions est déclaré « diplômable ». Cela est notamment conditionné par la validation des acquis de sa scolarité et par l'élaboration et l'acceptation de son sujet de mémoire par le jury de fin de phase 2. L'élève peut, à titre exceptionnel, demander de différer le démarrage de la phase diplôme pour pouvoir effectuer un second stage. L'autorisation lui est donnée sur demande étayée par la direction de l'école. Il ne peut y avoir de stage pendant la phase diplôme. Au démarrage effectif de la phase diplôme, dans les conditions fixées par la direction, l'élève signe une convention avec le responsable de la phase diplôme pour une durée de deux semestres, hors cas exceptionnels validés par le directeur de l'ENSCI.

Cette convention fixe le choix des directeurs de mémoire et de projet de l'élève et définit le déroulement et le calendrier des échéances de sa phase diplôme : le rendu de mémoire, le

rendu de projet (« feu vert »), la session de présentation du diplôme. La phase diplôme se déroule en trois temps, ponctuée par ses échéances.

PREMIER TEMPS : LE TEMPS DU MÉMOIRE

Un semestre est consacré à la préparation du mémoire (recherches, rédaction et mise en forme) et, parallèlement, à la définition de la problématique et des composantes du projet de diplôme. Cette première période se termine par le *rendu de mémoire* et la présentation du sujet de projet au responsable de la phase diplôme et aux directeurs de mémoire et de projet de diplôme de l'élève.

Si lors de cette réunion le mémoire n'est pas considéré comme recevable par son directeur, un temps supplémentaire peut être accordé par le responsable de la phase diplôme pour parfaire le mémoire ; cette possibilité ne peut être qu'exceptionnelle et est officialisée par un avenant à la convention. L'acceptation du mémoire permet de passer au projet de diplôme.

DEUXIÈME TEMPS : LE TEMPS DU PROJET

Un semestre consacré au projet de diplôme conduit l'élève au *rendu de projet* devant le responsable de la phase diplôme et le directeur de projet. Cette réunion valide ou non le niveau de définition et de représentation du projet et donne ou non un « feu vert » à la préparation de la présentation de diplôme. Si le projet n'est pas considéré comme recevable en l'état, un temps supplémentaire peut être accordé.ans le cadre des règles régissant la durée de la Phase diplôme.

TROISIÈME TEMPS : LA PRÉPARATION DE LA PRÉSENTATION DE DIPLÔME

Le dernier temps de la phase diplôme est consacré à la préparation de la présentation pour élaborer le discours et la communication des trois composantes du diplôme : parcours, mémoire et projet. La préparation se termine par des répétitions de présentation laissées à l'initiative de l'élève.

Le temps du mémoire et le temps du projet peuvent éventuellement être inversés, ou combinés, suivant la logique de la démarche d'un élève (liens entre mémoire et projet, partenariats pour le mémoire ou le projet, temps d'observation ou d'expérimentation, etc.). Le calendrier des échéances et l'organisation du suivi prennent alors en compte ce déroulement.

POINTS PRATIQUES

Les élèves en phase diplôme occupent des espaces dédiés. Un élève entrant en phase diplôme intègre cet espace dans les deux semaines qui suivent la validation de sa Phase 2, en ayant pris soin de retirer tous ses objets personnels des plateaux des ateliers de projets. Il quitte l'espace dédié dans le mois qui suit sa présentation de diplôme. Il veille alors à

enlever de l'école tous les objets personnels qu'il souhaite conserver. Passé ce délai tout objet restant dans son espace de travail sera considéré comme « res nullius »...

7.3. La présentation de diplôme

La présentation de diplôme, d'une durée de 2 h 30, est une communication publique par l'élève de son parcours, de son mémoire et de son projet de diplôme, donnant lieu à discussion avec le jury. L'élève, à travers sa soutenance, doit démontrer au jury non seulement ses aptitudes et sa capacité à maîtriser, développer et gérer des projets, seul ou en groupe, mais aussi et surtout à se situer dans les différents domaines et secteurs de la vie professionnelle (publics, privés, recherche) : produits, services, espaces ou médias dédiés aux usagers et aux consommateurs.

7.4. Le jury de diplôme

A. CRITÈRES D'APPRÉCIATION

D'UNE FAÇON GÉNÉRALE, LE JURY VÉRIFIE ET APPRÉCIE :

- la qualité et la cohérence de la communication,
- l'autonomie et le sens de la synthèse du candidat.

SUR LE PARCOURS :

- la qualité de relecture critique du parcours de formation,
- la formalisation du récit qui en est fait.

SUR LE MÉMOIRE :

- la pertinence de la question avancée comme démonstration d'un positionnement,
- la méthode et la rigueur avec lesquelles est traitée cette question,
- la formalisation et la lisibilité du travail,
- l'exposé qui en est fait par le candidat lors de la soutenance.

SUR LE PROJET :

- la pertinence, la validité et la formalisation de la proposition,
- le niveau d'aboutissement.

B. COMPOSITION DU JURY

1. Une personnalité qualifiée dans le domaine de la création ou du design industriel, président ;
2. Le directeur de l'établissement ou son représentant ;
3. Le directeur du projet de diplôme ;
4. Le directeur du mémoire de diplôme ;
5. Le rapporteur du mémoire ;
6. Un designer industriel ;
7. Un enseignant-chercheur.

Au moins un des membres du jury est titulaire d'un doctorat. Les personnes mentionnées aux points 1., 5., 6. et 7. sont nommées par le directeur de l'établissement pour chacune des sessions de diplôme.

Les cinq membres permanents d'une session (1., 2., 5., 6., 7.) décernent en fin de celle-ci d'éventuelles mentions ou félicitations.

8. Le calendrier pédagogique annuel

PREMIER SEMESTRE : DÉBUT SEPTEMBRE, MI-FÉVRIER.

DEUXIÈME SEMESTRE : FIN FÉVRIER, MI-JUILLET.

Il n'y a pas de cours programmés pendant la période des fêtes de fin d'année (Noël et Nouvel an), ni pendant les périodes de validation et d'orientation au mois de juillet. Les élèves ont la possibilité de prendre une semaine de vacances pendant cette période en fonction de leur planning personnel.

Il y a deux sessions de diplômes par semestre.

Ecole « hors les murs »

Les parcours des élèves à l'ENSCI (création industrielle et design textile) peuvent s'enrichir d'un semestre passé hors de la rue Saint Sabin, dans un établissement d'enseignement supérieur et/ou de recherche. Ce semestre « hors les murs » peut se dérouler soit dans une « résidence » soit en « échange » dans un établissement d'enseignement supérieur partenaire. La résidence est collective (au moins cinq élèves jusqu'à une quinzaine d'élèves); l'échange est individuel.

L'échange correspond à une substitution, un échange d'un semestre de scolarité rue Saint Sabin contre un semestre dans un établissement partenaire. Par ailleurs, l'ENSCI peut être amenée à recevoir, en échange, un élève de l'établissement partenaire.

Tout(e) élève entré(e) à l'ENSCI à partir de septembre 2010 en création industrielle pour une durée minimum de 4 années, passe au cours de la phase 1 ou 2 un semestre « hors les murs », dans un des établissements listés ci-dessous. Tout(e) élève entré(e) à l'ENSCI à partir de septembre 2011 en design textile passe un semestre au cours de la troisième année soit dans le programme création industrielle rue Saint Sabin soit dans un des établissements ci-après.

Résidences permanentes :

- Minatec à Grenoble
- Digitéo à Saclay – Palaiseau, à compter de septembre 2011

Résidences intermittentes (un semestre sur deux)

- Euromed en Provence, à compter de septembre 2010
- Institut polytechnique de Lyon (notamment pour la spécialité textiles fonctionnels), à partir de l'année universitaire 2011/12

Echanges en France

- Villa Arson à Nice, à compter de février 2010
- Le Fresnoy à Tourcoing, à compter de septembre 2011

Echanges en Europe

- Un partenaire du programme MEDes

Echanges à l'international

- NUS à Singapour
- CHIBA University au Japon

Cette liste est susceptible d'évolutions. Un élève peut proposer un échange d'un semestre dans une autre institution d'enseignement ; il devra être validé par le service pédagogique. Les questions financières posées à certains élèves par ce semestre « hors les murs » font l'objet d'une attention toute particulière.

Les doubles cursus

Présentation

Les élèves en formation Designer — Créateur industriel de l'ENSCI ont la possibilité de s'engager dans un double cursus, dans le but d'obtenir un double diplôme – diplôme de Créateur industriel de l'ENSCI, plus un master délivré par un autre établissement.

Le sens d'un double cursus peut être d'acquérir ou approfondir des connaissances dans un domaine complémentaire et se doter ainsi d'un profil particulier. Il peut être aussi de compléter une formation centrée sur la pratique à l'ENSCI, par un cursus universitaire permettant de développer certaines compétences (acquisition de connaissances, approches raisonnées des problématiques, maîtrise de l'écrit, pratique de la recherche...), et éventuellement de poursuivre par une thèse de doctorat.

L'ENSCI a, à ce jour, établi six partenariats qui permettent aux élèves en Création industrielle d'obtenir un second diplôme en double cursus. Certains se préparent en une année de M2, d'autres nécessitent un parcours M1 + M2 :

- Master 2 recherche « Design, médias, technologies »
(M2 ; Université Paris 1, Telecom ParisTech et ENSCI).
- Master 2 recherche
« Design et développement des objets, médias et espaces numériques »
(M2 ; CNAM, Université Paris 8, ENSCI et INA).
- Master « Management de la conception et de l'innovation »
(M1 + M2 ; Ecole Centrale Paris).
- Masters 2 en marketing et communication du CELSA
(M2 ; CELSA).
- Master « Cité et mobilité »
(M1 + M2 ; Ecole des Ponts ParisTech et Université de Marne-la-Vallée).
- Programme MEDes : parcours européen de double diplôme en design
(modalités spécifiques).

CES DIPLÔMES EN DOUBLE CURSUS PEUVENT ÊTRE OBTENUS EN AJOUTANT SOIT UN SEMESTRE, SOIT DEUX SEMESTRES, À LA DURÉE DE LA SCOLARITÉ :

l'année de M1 s'effectue simultanément à la dernière année de Phase 2 en Création industrielle. (Elle consiste à suivre quelques modules de cours par semestre dans l'autre formation) ;

l'année de M2 s'effectue :

- **SOIT EN CÉSURE APRÈS LA PHASE 2** : le mémoire de M2 vaut alors aussi mémoire de diplôme de l'ENSCI ; l'élève revient ensuite pour un semestre à l'ENSCI pour son projet et sa présentation de diplôme. La durée de la scolarité est ainsi prolongée d'un semestre ;
- **SOIT APRÈS LA PHASE DIPLÔME** : la durée de la scolarité est alors prolongée d'une année.

L'engagement dans un parcours en double cursus doit se décider avant le début de la dernière année de Phase 2 à l'ENSCI. L'admission dans le cursus double diplômant est soumise à certaines conditions, et les demandes sont examinées au cas par cas. (Certains enseignements complémentaires ou préparatoires peuvent être nécessaires, en fonction des parcours antérieurs des élèves de l'ENSCI.)

Les doubles cursus proposés sont présentés dans le Livret de l'élève, fascicule 2 (p. 151).

POUR PLUS D'INFORMATION, CONTACTER

Geraldine Mehigan	mehigan@ensci.com
ou Olivier Hirt	hirt@ensci.com

Les formations / initiales / Designer textile

Le projet pédagogique

Le département Design Textile de l'ENSCI propose une formation pluridisciplinaire qui prépare, en trois ans au diplôme de Designer textile.

Le designer textile conçoit et finalise des textiles et des produits pour l'industrie, dans des domaines d'application les plus divers, de la haute couture au vêtement professionnel ou de sport, de l'environnement maison à l'architecture, aux transports, etc.

Porteur d'innovation, attentif aux nouveaux usages, le designer textile crée et développe des tissus, compose avec la matière, les couleurs et les graphismes, intervient sur la structure et la forme du produit textile, et en maîtrise les procédés de fabrication.

Les avancées technologiques, les nouvelles fibres offrent aujourd'hui au designer textile l'opportunité d'explorer de nouveaux territoires, représentant des enjeux majeurs pour la société (santé, sécurité, développement durable...). Face à un contexte européen en pleine mutation – concurrence, mondialisation des échanges - les secteurs traditionnels des textiles pour l'habillement et l'environnement se tournent aujourd'hui résolument vers des productions de qualité, à haute valeur ajoutée au niveau créatif et technique.

Les objectifs de la formation

- Développer une créativité textile en s'ouvrant à la pluralité d'expression artistique et plastique
- Mettre les savoirs théoriques et techniques au service des processus de création et de fabrication des textiles.
- Explorer l'univers technologique à travers l'expérience de nouveaux procédés et matériaux.
- Maîtriser l'environnement informatique et les outils qui permettent l'élaboration des prototypes.
- Apprendre à mener un projet de design textile en suivant une démarche personnelle d'investigation, d'analyse, de synthèse.
- Innover dans les domaines traditionnels du textile et découvrir de nouveaux territoires d'application.
- Comprendre la logique économique des entreprises et les mutations industrielles.
- Savoir communiquer en anglais dans un contexte professionnel.

Les conditions d'accès

Le concours d'entrée est ouvert aux candidats français et étrangers justifiant des titres suivants ou remplissant les conditions ci-après :

1 – TITULAIRES D'UN DIPLÔME DU PREMIER CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR :

- diplôme d'études universitaires en arts plastiques ;
- brevet de technicien supérieur en arts appliqué (BTS et DUT)
- diplôme national d'art et techniques (DNAT) ;
- diplôme national d'arts plastiques (DNAP) ;
- diplôme des métiers d'art (DMA)
- diplôme étranger équivalent.

2 – TITULAIRES D'UN DIPLÔME DE FIN DE SECOND CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR :

- diplôme national supérieur d'arts plastiques (DNSAP) ;
- diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP) ;
- diplôme de l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD)
- diplôme étranger équivalent.

3 – PERSONNES AYANT UNE PRATIQUE PROFESSIONNELLE EN RELATION AVEC LA CRÉATION TEXTILE D'AU MOINS QUATRE ANNÉES, QUEL QUE SOIT LE NIVEAU DE FORMATION INITIALE:

Le département Design Textile accueille de 25 à 30 élèves pour un cycle d'études de trois ans. 10 élèves sont intégrés chaque année.

La clôture des inscriptions à lieu **FIN AVRIL**. Le concours se déroule au mois de **MAI** et **JUIN** en deux phases: **ADMISSIBILITÉ** et **ADMISSION**. Les épreuves d'admission sont désormais identiques à celles du concours d'entrée dans le programme créateur industriel de l'ENSCI.

Le cursus

La première année. OCTOBRE-JUIN

Les enseignements couvrent l'ensemble des processus de conception et de fabrication des textiles: technologie textile et nouveaux matériaux, histoire des techniques et des cultures textiles, expression plastique (dessin et couleur), et techniques numériques, PAO, CAO textile. Les élèves suivent également des enseignements d'anglais et des cours partagés avec le programme créateur industriel: sociologie, marketing, sciences humaines, et communication visuelle (photo, vidéo)

Les habilitations et les projets de création menés en atelier permettent d'appréhender progressivement les différentes phases de l'élaboration d'un projet. Placé dans des cadres d'exercices variés, l'élève est amené à mettre en pratique ses connaissances relatives à la création textile, tout en développant son univers personnel à travers des champs d'investigations ouverts.

- Les habilitations tissage et maille se déroulent dans le prolongement immédiat des enseignements théoriques et techniques ce qui permet d'en « vérifier » la maîtrise. L'habilitation tissage consiste à expérimenter la diversité des structures et matériaux textile. L'habilitation maille combine travaux dirigés et expérimentations personnelles. Appliquant les notions abordées théoriquement, et sensible aux exigences de qualité, chaque élève se constitue un référentiel maille et un référentiel tissage.
- Le projet matériaux et surfaces élargit le champ d'expérimentations textiles traditionnelles. Les élèves sont invités à élaborer des structures tissées cohérentes à partir de matériaux imprévus, « textifiabiles » ou non, pour obtenir des surfaces et volumes inédits.
- Le projet collection/mode permet de mener une réflexion sur les tendances, les vêtements et leurs usages (ville, sport, loisir, professionnel...) Des enseignants et des professionnels stylistes ou créateurs de vêtements, interviennent dans les différentes étapes du projet :
DOSSIER DE STYLE : sur un thème proposé, l'élève précise ses options conceptuelles et plastiques.
PLAN DE COLLECTION : l'élève élabore un dossier définissant les relations entre vêtement et tissu, aspects et touchers, matières et couleurs.
FINALISATION DES TEXTILES : la phase de recherche en atelier aboutit à la réalisation d'une collection constituée de textiles coordonnés réalisés en tissage, maille et impression.
- Le projet « textiles fonctionnels » consiste à rechercher de nouvelles solutions pour un textile technique attaché à un secteur produit précis : bagage, vêtement non-feu, automobile... Le projet peut être réalisé avec un fabricant qui sensibilise les élèves aux performances des matériaux qu'il met à disposition.

La deuxième année. SEPTEMBRE À JUIN

Les enseignements de sciences humaines et de marketing se poursuivent en relation avec le programme de créateur industriel.

Les enseignements spécialisés portent sur l'actualité de la recherche dans les textiles fonctionnels, les techniques complexes en maille, la création des textiles jacquard, l'apprentissage des logiciels spécifiques et la pratique de l'anglais dans une orientation textile.

Les procédés, (impression, teinture, passementerie, tressage...) sont expérimentés dans le cadre des projets.

- Un semestre sur deux est consacré à la réalisation d'un projet de design textile, « textiles, usages et fonctions » couvrant des champs d'application de l'habitat ou de l'environnement extérieur. Il s'agit pour l'élève de mener une démarche globale de projet: d'analyser une problématique, d'identifier de nouveaux besoins/usages, de définir un cahier des charges, de concevoir des textiles fonctionnels, esthétiques et inédits et enfin de communiquer son projet.

Les élèves sont suivis tout au long du projet par des enseignants du département et un intervenant extérieur, designer textile ou architecte. Le projet peut aussi faire l'objet d'un partenariat avec une entreprise ou une école d'ingénieurs.

- Le semestre suivant propose un projet design-produit développé en commun avec l'atelier de projet créateur industriel.

Ce projet de design (incluant une problématique textile) est l'occasion de pratiquer une méthodologie de projet différente, de mener un travail en équipe entre les élèves des deux formations dans le cadre d'un partenariat d'entreprise.

La troisième année

La troisième année comporte des stages en entreprise et des stages universitaires ainsi que la préparation du diplôme et du mémoire.

A partir de la rentrée 2010, le cursus est prolongé de trois mois afin de pouvoir consacrer plus de temps à la rédaction du mémoire.

LES STAGES EN ENTREPRISES

Le stage est un moment important du cursus. Il permet à l'élève de vérifier ses acquis en milieu professionnel et de se sensibiliser à un marché spécifique. A son retour, l'élève doit rédiger un rapport de stage qui rend compte de la nature du travail effectué et de l'apport de cette expérience.

Les élèves effectuent des stages dans différents secteurs de la filière textile: bureaux de création, haute couture, prêt à porter, éditeur de tissus, industrie textile habillement et ameublement ...

Des stages sont aussi organisés dans des entreprises de l'Union Européenne, notamment dans le cadre du programme d'action communautaire Léonardo da Vinci.

LES STAGES UNIVERSITAIRES

Organisés en liaison avec les responsables pédagogiques des départements, les stages permettent aux élèves de diversifier leur approche du design textile et de s'ouvrir à une dimension internationale.

Des conventions d'échanges existent avec différentes écoles ou institutions: Chelsea, Winchester Londres, NID Ahmedabad, Centre textile contemporain de Montréal, SABK Stuttgart, Rietveld Amsterdam, FIT NewYork...

Le diplôme

Le diplôme consiste à présenter devant un jury les phases essentielles du cursus :

LE PARCOURS

L'élève expose son parcours à travers un choix de projets réalisés au cours des première et deuxième année, et la présentation du stage en entreprise, et/ou le stage universitaire s'il y a lieu, et le rapport de stage.

LE MÉMOIRE

Le mémoire est la réalisation d'un travail de réflexion dans un domaine choisi par l'élève, articulé à son projet de diplôme. Les choix du sujet et du directeur de mémoire doivent être validés, au préalable, par la responsable du département design textile. L'élève doit démontrer sa capacité à traiter un sujet selon un positionnement personnel et à maîtriser la communication écrite. L'approche et la problématique doivent être celles d'un futur designer textile. Le directeur de mémoire est un enseignant, un chercheur ou un expert. Il doit être titulaire d'un diplôme au moins du niveau master.

LE PROJET

Le projet de diplôme est le résultat d'un travail d'analyse, de réflexion autour d'une thématique, il propose de nouvelles valeurs d'usage, apporte une solution originale, innovante. Le projet de diplôme est une réalisation concrète : collection textile, pièce unique ou produit de série, il peut être développé dans le cadre d'un partenariat avec un créateur de mode, un designer, un architecte, un industriel, un scénographe. Il est élaboré avec l'appui d'un directeur de projet et le soutien de l'équipe pédagogique.

La soutenance du diplôme a lieu en décembre, devant un jury composé de professionnels représentant différents secteurs d'activité textile, du directeur de mémoire et du directeur de projet, d'un enseignant-chercheur, du directeur de L'ENSCI ou de son représentant.

La répartition des crédits

Le cursus de Design Textile applique le dispositif d'ECTS (European Credit Transfer System). Le cursus est organisé par semestre et par année, les ECTS sont répartis de la manière suivante :

	1 ^{ÈRE} ANNÉE	2 ^E ANNÉE	3 ^E ANNÉE
NB SEMESTRES	2	2	2,5
ENSEIGNEMENTS	29 CRÉDITS	30 CRÉDITS	
HABILITATIONS	7 CRÉDITS		
STUDIO DE CRÉATION	24 CRÉDITS		
PROJETS		30 CRÉDITS	
STAGE			10 CRÉDITS
PROJET			30 CRÉDITS
MÉMOIRE			15 CRÉDITS
SOUTENANCE			5 CRÉDITS
TOTAL	60 CRÉDITS	60 CRÉDITS	60 CRÉDITS

L'insertion professionnelle

La création, l'innovation, la recherche sont les atouts majeurs des entreprises de la filière textile face à la concurrence internationale.

Dans ce contexte, le profil du designer textile formé à L'ENSCI est largement apprécié. Les élèves intègrent des secteurs très variés en tant que salariés ou créateurs indépendants : stylistes en bureau de tendances, consultants en entreprises, responsables de collection mode et accessoires, ameublement, automobile...

CONTACTS : *responsable du département* : Chantal Tournay , poste 238

Clotilde Ancellin, *responsable pédagogique* – Anne Courty, *styliste responsable atelier maille* – Ursula Gleeson, Hélène Lefeuve, Hélène Lemaire-Debord : *enseignantes designers textiles*, poste 280

Les formations / post diplôme

Mastère spécialisé « Création et technologie contemporaine »

Présentation

Le Mastère Spécialisé Création et Technologie Contemporaine proposé par l'ENSCI - Les Ateliers est une formation post-diplôme accrédité par la Conférence des Grandes Ecoles qui accueille des candidats français et étrangers issus d'écoles d'enseignement supérieur de création - graphisme, design, architecture, arts plastiques, stylisme.

Cette formation à vocation professionnelle a pour objectif de permettre à des créateurs de mener un projet à la croisée de réflexions artistiques et technologiques contemporaines.

Nous entendons par technologies contemporaines, les nouveaux procédés de conception et de fabrication, les technologies de l'information et de la communication, les nouveaux matériaux, les bio et nano technologies.

Le mastère a pour objectif de former des professionnels de la création qui deviendront dans leurs champs d'activités des porteurs de projet intégrant des techniques et des technologies innovantes confirmées ou émergentes.

Objectifs

Comprendre les enjeux et l'impact des technologies innovantes sur notre société tant sur le plan social, économique, écologique, qu'artistique.

Appréhender par la pratique les techniques et technologies innovantes confirmées et émergentes.

Développer un projet en milieu professionnel à la croisée des réflexions esthétiques et des technologies contemporaines.

Organisation de l'enseignement

L'enseignement, d'une durée de 12 mois, à temps complet ou à temps partiel¹ est organisé sous forme de cours, de séminaires, de conférences, et de suivi de projet. Cet enseignement comporte 2 axes :

la réalisation d'un projet en collaboration avec le milieu professionnel développé par l'étudiant et présenté devant un jury qui se déroule sur l'ensemble de la formation ;

un programme de cours d'enseignement général pour l'ensemble des étudiants, associé à un programme individualisé en fonction du profil de chaque étudiant et de son projet. Ce programme comporte des cours collectifs et des cours individuels.

Réalisation du projet

Le projet doit correspondre à des enjeux identifiés dans le champ professionnel de l'étudiant, témoigner de l'originalité de sa démarche artistique et de sa capacité à mener une production. Il est encadré par le responsable des enseignements et un directeur de projet.

L'étudiant doit, dès le début de la formation, identifier le réseau professionnel dans lequel s'inscrit son projet et choisir le partenaire adéquat en s'appuyant sur son expérience et ses compétences (entreprise, laboratoire, institution).

Son projet fait l'objet d'une réalisation concrète et il est soutenu dans son développement par le partenaire de l'étudiant. Les expérimentations nécessaires à la définition du projet qui se traduisent par une maquette fonctionnelle, ainsi que les éléments de communication sont réalisés en interne. La production du projet peut être réalisée en partenariat avec des structures extérieures : financement privé ou public, diffuseur, industriel, laboratoire.

Ce projet est accompagné d'un document écrit qui présente un état des lieux et une analyse du domaine d'investigation dans lequel le projet de diplôme va s'inscrire. Il s'agit essentiellement de faire un état de la production en apportant un éclairage subtil sur les concepts fondamentaux formels, techniques, sémiologiques qui traversent le champ d'application.

Soutenance du diplôme

La soutenance comporte quatre moments :

- présentation du parcours
- présentation de l'étude
- présentation de la collaboration
- présentation du projet

Le jury est composé d'un président, de la coordinatrice des formations post-diplôme de l'ENSCI, du responsable des enseignements du mastère, du responsable des enseignements de l'ENSCI, d'un créateur professionnel externe. L'obtention du diplôme est conditionnée à une présence régulière et suivie à l'ensemble de l'offre pédagogique délivrée par le Mastère. À l'issue de la session, le jury délibère pour décerner les mentions et félicitations. La remise du diplôme est organisée à l'issue de la session en présence du directeur de l'ENSCI et du jury.

Débouchés professionnels

Directeur artistique, directeur de création, chefs de projet, dans les domaines de la communication, du service, de l'édition, des télécommunications, de la muséographie, du mobilier urbain.

Admission

PROFIL DES CANDIDATS

Le Mastère Spécialisé Création et Technologie Contemporaine est ouvert à tout candidat(e) français et étranger justifiant d'un diplôme au niveau master, issu(e) d'écoles de création - graphisme, arts plastiques, design, architecture, photographie, stylisme,...) ou d'un bac+4 et attestant de 3 années d'expérience professionnelle.

Les candidats étrangers doivent être titulaires d'un diplôme équivalent à un diplôme français et maîtriser la langue française pour une bonne compréhension des cours dispensés et des concepts à manipuler.

PRÉ-REQUIS : maîtrise de l'environnement informatique.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprend :

- une lettre de motivation illustrant l'intérêt professionnel à suivre cette formation,
- un curriculum vitae,
- un dossier de travaux personnels,
- une fiche descriptive (texte et image) du projet qui sera développé dans la formation.
- un chèque ou virement d'un montant de 55 euros pour les frais d'inscription.

Un jury composé du responsable des enseignements de l'ENSCI, de la coordinatrice des post-diplômes et du responsable des enseignements du mastère, examinera le dossier lors d'un entretien d'une heure trente environ en présence du candidat(e).

INSCRIPTION

L'inscription définitive du candidat au mastère est confirmée par la validation de son projet par les membres du jury. La date limite d'envoi des dossiers est le 30 juillet 2010. Une deuxième session est possible début septembre. Le dossier est à envoyer à

Sylvie Lavaud,
coordinatrice des post-diplômes,
ENSCI – Les Ateliers,
48 , Rue Saint-Sabin, 75011 Paris.

SCOLARITÉ

Septembre 2010 à septembre 2011.

Effectif limité à 20 élèves.

MODALITÉS FINANCIÈRES ET PRATIQUES

Le coût de la formation diplômante est de 8400 € à titre individuel et 13000 € pour les entreprises. Il peut être pris en charge par l'ASSEDIC ou par des organismes paritaires (FONGECIF, AFDAS).

Les candidats étrangers peuvent demander une prise en charge financière par l'Ambassade de France de leur pays d'origine. Les dossiers de candidature sont à envoyer ou à déposer à l'école à l'attention de Sylvie Lavaud.

Les candidats admis doivent confirmer leur inscription par lettre accompagnée d'un acompte de 2520 euros non remboursable avant la fin du mois de juillet.

CONTACTS : Sylvie Lavaud, *coordinatrice des post diplôme de l'ENSCI*
lavaud@ensci.com +33 1 49 23 12 25
Armand Behar, *responsable des enseignements du Mastère spécialisé*
« Création et technologie contemporaine »
armand.behar@ensci.com +33 1 49 23 12 33
Claire Fernier, *assistante*
fernier@ensci.com +33 1 49 23 12 73

PROGRAMME : cf. Livret de l'élève, fascicule 2.

Mastère spécialisé « Innovation by design »

Présentation

Face aux évolutions technologiques, aux bouleversements des schémas de production, aux changements des paradigmes économiques, et aux modifications de comportements des consommateurs, l'entreprise est plus que jamais confrontée à des enjeux de différenciation. Aujourd'hui, « l'injonction d'innover » à laquelle sont confrontés tous les acteurs économiques tend à placer le design comme une valeur intrinsèque de l'entreprise et un levier essentiel de sa compétitivité.

Innover par le design, c'est par cette assertion que l'ENSCI contribue à former les acteurs de l'entreprise en proposant un Mastère spécialisé qui leur procure tous les éléments de compréhension, d'appropriation pour installer le design de façon durable et sensée au cœur de la stratégie d'entreprise.

Objectifs

- Clarifier, comprendre les enjeux du design dans le contexte industriel du XXI^e siècle.
- Former des managers qui incarnent le « Penser en France aujourd'hui et demain ».
- Mettre les chefs de projet d'innovation (ingénieurs, managers) en situation de mieux intégrer le design et d'en tirer le meilleur parti comme élément de différenciation et de compétitivité.
- Développer le sens de la création en apprenant à regarder, à faire.
- Faire entrer la culture design dans l'entreprise.

Le Mastère spécialisé « innovation by design » est un mastère spécialisé de l'ENSCI - Les Ateliers accrédité par la Conférence des grandes écoles.

Pédagogie

Au cœur de la création. L'enseignement se déroule sur une période de 15 mois.

Il se compose de 5 modules théoriques et pratiques de 350 heures environ et se termine par une mission professionnelle au mois de janvier 2012.

LES MODULES :

MODULE 1. LE DESIGN : UNE HISTOIRE DU SENSIBLE.

Séminaire. Workshop « Dans la peau d'un designer » 1.

MODULE 2. LE DESIGN, L'ART DE LA CONCEPTION. Séminaire.

MODULE 3. DESIGN, INNOVATIONS ET MUTATIONS CONTEMPORAINES Séminaire.

WORKSHOP : « DANS LA PEAU D'UN DESIGNER » 2.

MODULE 4. METTRE EN ŒUVRE LE DESIGN.

Séminaire. Workshop : « Dans la peau d'un designer » 3.

Les séminaires sont des ensembles de cours ou interventions, dispensés sur deux journées (du jeudi après-midi au samedi matin) toutes les deux semaines, pendant dix mois.

Les trois workshops sont organisés pendant trois semaines bloquées, de cinq jours continus (du lundi au vendredi).

LA MISSION PROFESSIONNELLE (STAGE PROFESSIONNEL) :

Elle est d'une durée de 5 mois, liée à la construction d'une stratégie design dans l'entreprise choisie. L'étudiant bénéficie d'un tutorat académique et d'un tutorat d'entreprise. Cette mission se clôture par la rédaction d'une thèse professionnelle soumise à un jury en janvier 2012.

DURÉE DE LA FORMATION : 15 mois à temps partiel. **CRÉDITS ECTS :** 75

Admission

PUBLIC

- jeunes diplômés des écoles d'ingénieurs, de management et de marketing de niveau bac +5
- professionnels en activités (ingénieurs, managers, chercheurs, marketeurs) à diplôme équivalent
- professionnels bac +4 justifiant d'au moins 3 années d'expérience professionnelle en entreprise.

INFORMATIONS PRATIQUES

DÉBUT DE LA FORMATION : octobre 2010

FIN DE LA FORMATION : janvier 2012.

LIEU DE LA FORMATION : ENSCI - Les Ateliers – 48 rue Saint Sabin – 75011 PARIS

COÛT : 9500€ à titre individuel - 14500€ au titre des entreprises

L'ouverture du mastère sera effective si le minimum de 10 participants est atteint.

INSCRIPTION

L'admission des candidats se fait sur dossier et entretien.

Le dossier doit comporter les pièces suivantes :

- le dossier de candidature complété,
- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation,
- le tout accompagné d'un chèque d'un montant de 55€ pour frais de dossier.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS : 15 septembre 2010

CONTACTS : Sylvie Lavaud, *coordinatrice des post diplôme de l'ENSCI*

lavaud@ensci.com 33 1 49 23 12 25

Olivier Hirt, *responsable des enseignements du Mastère spécialisé*

« Innovation by design »

hirt@ensci.com 33 1 49 23 12 35

Claire Fernier, *assistante*

fernier@ensci.com 33 1 49 23 12 73

PROGRAMME : cf. Livret de l'élève, fascicule 2.

Les formations / diplômes co-délivrés

Diplômes co-délivrés

DOUBLE LICENCE SCIENCES ET DESIGN — M2 DESIGN, MEDIAS ET COMMUNICATION — M2 DDOMEN

Double licence « Sciences et design »

UNIVERSITÉ PIERRE ET MARIE CURIE – PARIS 6 ET ENSCI – LES ATELIERS

Présentation

L'ambition de ce cursus est de former des profils scientifiques ouverts à la création et aux relations entre innovation et société, et des designers préparés à l'innovation contemporaine, complexe et à forte teneur technologique. Le temps passé à l'ENSCI – Les Ateliers est consacré pour moitié à la réalisation de projets de design en atelier. Les étudiants obtiennent, en trois ans, la licence de sciences et technologies de l'UPMC complétée par un supplément au diplôme certifiant les compétences acquises à l'ENSCI.

Le cursus est organisé en 6 semestres. Les 4 premiers semestres associent à part égale des enseignements en sciences à l'UPMC et en design à l'ENSCI – Les Ateliers. Les enseignements en sciences sont largement pluridisciplinaires aux semestres 1 et 2, et prennent aux semestres 3 et 4 une dominante Physique - Mathématique, ou Physique - Chimie, ou Biologie - Chimie. Les enseignements à l'ENSCI alternent entre semestres de cours (1 et 3) et semestres en atelier de projet de design (2 et 4). Les 2 derniers semestres (5 et 6) sont une année de spécialisation dans le domaine choisi (sciences ou design) et se déroulent dans une université étrangère. Chaque semestre de ce double cursus fait l'objet d'un contrat pédagogique de 30 crédits équilibrés entre unités d'enseignement en sciences et en design, et d'un complément de formation en langues et culture générale (UE d'ouverture) correspondant à 6 crédits.

DÉBOUCHÉS : poursuite en master scientifique, ou en diplôme de créateur industriel de l'ENSCI – Les Ateliers (diplôme d'établissement) conférant le grade de master¹.

Admission

PUBLIC CONCERNÉ : bacheliers scientifiques de l'année.

Travaux préalables en arts plastiques demandés.²

Forte motivation.

Sélection sur dossier scolaire, dossier de travaux personnels, épreuves et entretiens.

Recrutement commun par l'UPMC et l'ENSCI - Les Ateliers.

1. Sous réserve d'admission au concours du cursus « Créateur industriel ».

2. Dessin, peinture, volume, photographie, graphisme, vidéo, multimedia, projets de design ou d'objets (fictifs ou réalisés), etc.

INSCRIPTIONS : Dossier de candidature à télécharger sur www.upmc.fr ou www.ensci.com.

CONTACTS :

RESPONSABLE DU PARCOURS À L'UPMC :

Frédéric Decremps, frederic.decremps@impmc.jussieu.fr

RESPONSABLE DU PARCOURS À L'ENSCI - LES ATELIERS :

Olivier Hirt, olivier.hirt@ensci.com

PROGRAMME : cf. Livret de l'élève, fascicule 2.

Master 2 recherche « Design, médias, technologies »

UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON – SORBONNE, TELECOM PARISTECH ET ENSCI – LES ATELIERS

Présentation

Le Master 2 mention « Design, médias, technologies » est un M2 recherche co-habilité entre l'Université Paris 1 Panthéon – Sorbonne (UFR Arts plastiques et Sciences de l'art) et Telecom ParisTech, en partenariat avec l'ENSCI – Les Ateliers.

Il a pour objectif de développer la compréhension et l'élaboration de démarches d'innovation dans des domaines – architecture, ingénierie, industrie – où des pratiques d'origine artistique peuvent s'associer à des pratiques industrielles, et où les qualités esthétiques se lient à des usages. Cette formation doit permettre aux étudiants de développer une recherche capable de réfléchir les attendus, les enjeux et les démarches de réalisation de dispositifs s'intégrant à des environnements déterminés : espaces naturels ou urbains, privés ou publics, pérennes ou éphémères, réticulaires ou géographiques. La formation associe étroitement la recherche et la pratique par le développement de projets ou des réalisations.

Les étudiants reçoivent un diplôme co-habilité de l'Université Paris 1 et Telecom ParisTech.

DÉBOUCHÉS : il s'agit, en impliquant les données de la culture du projet, de former des chercheurs et des concepteurs dans les champs du design, des médias et de l'art. Il prépare à la recherche, ou à l'exercice de fonctions comme celle de chef de projet multimédias, ou à l'insertion dans des équipes de R&D en entreprise.

Admission

Le M2 « Design, médias, technologies » est ouvert aux étudiants de l'université Paris 1, de Telecom ParisTech et de l'ENSCI, et aux candidats de toute autre établissement.

Les élèves de l'ENSCI peuvent suivre ce M2 selon deux modalités :

- soit pendant leur année de diplôme de l'ENSCI ;
- soit après le diplôme de l'ENSCI.

Les élèves de Telecom ParisTech peuvent s'inscrire dans ce M2 comme alternative à leur 3^e année.

INSCRIPTIONS : Dossier de candidature en ligne sur le site de l'Université Paris 1 Panthéon – Sorbonne, UFR Arts plastiques et Sciences de l'art : www.univ-paris1.fr/ufr/ufro4/

CONTACTS :

RESPONSABLE À L'ENSCI :

Sylvie Lavaud, lavaud@ensci.com

RESPONSABLE À TELECOM PARISTECH :

Annie Gentès, gentes@telecom-paristech.fr

RESPONSABLE À L'UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON – SORBONNE :

Pierre-Damien Huyghe, pierre-damien.huyghe@univ-paris1.fr

PROGRAMME : cf. Livret de l'élève, fascicule 2.

Master 2 recherche « Design et développement des objets, médias et espaces numériques » (DDOMEN)

CNAM¹, UNIVERSITÉ PARIS 8, ENSCI – LES ATELIERS, ET INA²

Ouverture en septembre 2011

Présentation

Le Master 2 recherche en Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication, mention Informatique, spécialité « Design et développement des objets, médias et espaces numériques » (DDOMEN) est un diplôme délivré en cohabilitation entre le CNAM et l'Université Paris 8, en partenariat avec l'ENSCI – Les Ateliers et l'INA.

La formation permet l'acquisition des outils théoriques et pratiques de l'interaction humaine médiatisée. Elle contient une partie importante d'initiation à la recherche scientifique. (Un étudiant en fin de M2, avec l'aide de l'équipe pédagogique, doit être en mesure de préciser ses capacités et ses souhaits quant à la poursuite possible d'un doctorat.) Elle favorise le croisement des disciplines, l'acquisition de regards nouveaux et le métissage conceptuel, gage d'innovation. Les étudiants ayant suivi cette formation sont appréciés dans le milieu professionnel pour leur double compétence en design et en développement d'objets et dispositifs numériques.

La formation s'appuie sur les laboratoires et équipes de recherche suivants :

- équipe Médias interactifs et mobilité du CEDRIC, CNAM (EA 1395)
- laboratoire Paragraphe, Université Paris 8 (EA 349)
- équipe Paris DesignLab, Direction de la recherche de l'ENSCI
- direction de la recherche de l'INA

1. Conservatoire National des Arts et Métiers.

2. Institut National de l'Audiovisuel.

Admission

Le M2 vient en continuation de plusieurs M1 ou années équivalentes d'établissements partenaires :

- M1 Jeux vidéo et médias interactifs, cohabilitation CNAM et universités de Poitiers et La Rochelle ;
- M1 Informatique du CNAM (proposé principalement en cours du soir) ;
- M1 CEN %ou THYP du département Hypermédia de l'Université Paris 8
- Phase diplôme du cursus Designer – Créateur industriel de l'ENSCI – Les Ateliers

Il est cependant ouvert à des candidats issus d'autres formations, titulaires d'un diplôme de M1 ou équivalent.

CONTACTS :

Responsable à l'ENSCI : Sylvie Lavaud, lavaud@ensci.com

PROGRAMME : cf. Livret de l'élève, fascicule 2.

La recherche

LES ATELIERS – PARIS DESIGN LAB ® est l'équipe de recherche de l'ENSCI. Elle conduit différents programmes (appels à projets, contrats R&D) qui prennent la forme de **D-LABS** (voir ci-dessous). Deux objectifs inspirent cette nouvelle activité, capitale pour l'ENSCI et ses diplômés :

- l'inscription du design développé à l'ENSCI dans le champ académique et dans les débats scientifiques internationaux, et sa contribution originale aux « sciences du design » ;
- le développement des interfaces avec d'autres disciplines, qui apportent des connaissances nécessaires à la pratique actuelle du design.

Qu'il s'agisse d'utiliser des matières nouvelles, ou de concevoir des services souvent issus d'une « innovation ascendante » (venue des usagers et non des initiatives de décideurs, acteurs publics ou marketeurs), le designer ne peut se fier à ses seules intuitions et explorations formelles. Il a besoin de partenariats avec la recherche, en train de se faire dans les laboratoires de sciences et techniques, comme de sciences humaines et sociales. C'est aujourd'hui une nécessité, liée à la rapidité de la diffusion des résultats scientifiques, au besoin de se repérer dans la masse des connaissances utiles, liée aussi à l'organisation réelle des activités de conception industrielle, qui se fait en R&D plus encore qu'en atelier ou bureau d'étude. Cette remontée du design vers la recherche est donc au service de la profession, de sa crédibilité et de l'actualisation des compétences des diplômés.

Les designers formés à l'ENSCI auront dans leur cursus des contacts réguliers avec la recherche. Selon leurs intérêts et leurs projets ;

- ils bénéficieront tous d'une sensibilisation aux problématiques (studio expérimental, conférences, ateliers, formation par la recherche), qui impactera néanmoins leur façon de concevoir le design ;
- certains participeront, en général en phase diplôme, à des programmes de recherche ;
- quelques-uns s'engageront après leur diplôme dans un post-diplôme de recherche, au cours duquel ils recevront une formation aux méthodes de recherche, à l'écriture d'articles, à l'art des communications scientifiques.
- un petit nombre deviendra designer chercheur, en entreprenant un cursus doctoral.

Participer à un D-Lab

Les **D-LAB** sont des équipes temporaires de recherche associant des designers en post-diplôme et des chercheurs (de différentes disciplines) de R&D publique ou privée, d'universités et de centres de recherche. Des élèves en phase diplôme peuvent être intégrés, à leur demande, dans un **D-LAB** quand le thème de leur mémoire ou de leur projet de diplôme est en résonance avec la thématique du **D-LAB**. Des élèves en phase 2 peuvent être associés à un **D-LAB** pour des raisons similaires, compte tenu de l'orientation de leur projet personnel. Sous des conditions de durée, d'assiduité et de qualité de la contribution, définies et actées au cas par cas avec le responsable du **D-LAB** en relation avec le service de la scolarité, des crédits ECTS (3 au maximum) peuvent être accordés dans ce cadre à un élève en phase 2.

La création, dans la société, les arts et les industries

LES ATELIERS – PARIS DESIGN LAB ® est engagé dans l'axe de recherche « Création, Patrimoines, Usages » du **PRES HESAM** (Pôle Recherche Enseignement Supérieur). Le design et la création industrielle sont au cœur d'une réflexion scientifique interdisciplinaire sur la création, dans ses différentes acceptions : invention de forme et d'usage, création artistique, processus, conception, ingénierie et innovation. L'anthropologie, la sociologie, la philosophie (en particulier l'esthétique), l'histoire de l'art, l'histoire des techniques et des matériaux, les arts plastiques ont des interfaces avec le design. La mécanique, la physique des matériaux, l'informatique, les nanosciences, les sciences de l'ingénieur et les sciences cognitives dans leur ensemble apportent également des savoirs utiles aux avancées du design. Ce dialogue interdisciplinaire fait progresser les connaissances concernant le design et apporte les fondements (théoriques, technologiques, de méthode, d'histoire des concepts, des formes et des matières, de connaissance de la société) pour aborder les nouveaux espaces du design.

VOS INTERLOCUTEURS

Sophie Pène, *directrice de la recherche,*

33 (0) 1 49 23 12 97

sophie.pene@ensci.com

Claire Fernier, *assistante de la recherche,*

33 (0) 1 49 23 12 73

fernier@ensci.com

LA PAGE RECHERCHE SUR LE SITE DE L'ENSCI :

<http://www.ensci.com/recherche-et-editions/recherche/objectifs/>

PLUS D'INFOS SUR LE BLOG RECHERCHE

<http://parisdesignlab.hypotheses.org/>

SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ SUR TWITTER :

Paris_DesignLab

La chaîne s'étoffe progressivement à partir de 2008 avec de nouveaux moyens : machines numériques (fraiseuse, tour), imprimante 3D, scanner 3D, etc. Le responsable du studio coordonne les enseignements délivrés dans son champ de compétences.

CONTACT : Noémie Lesartre, poste 223 lesartre@ensci.com

1.3 Matériauthèque

La matériauthèque est un lieu de documentation, de conseils et d'activités autour des matériaux. Elle propose à la consultation des documents et des échantillons de matériaux, une banque de données, des revues et des publications sur les matériaux-procédés-produits ou la présentation de produits par les industriels. Elle organise des visites d'usines, de salons spécialisés et des conférences.

Des permanences hebdomadaires sont organisées avec des enseignants spécialisés. La matériauthèque est également un lieu de conseil technique et d'orientation des élèves pour la réalisation de leur projet.

CONTACT : Véronique Baudier, poste 245 baudier@ensci.com

2. Studio digital

Le studio « Digital » est un centre d'expertise, de conseils et de ressources dans le champ des technologies numériques (micro-électronique et informatique embarquée). Il propose une plate-forme technique de réalisation de composants ou circuits électroniques simples et de programmation. Il propose une documentation technique adaptée aux besoins des designers. Il organise des actions de sensibilisation pour les designers peu familiers des technologies numériques.

Des permanences hebdomadaires sont organisées par son responsable. Ce dernier assure la coordination d'enseignements techniques dans son champ d'intervention et assure certains d'entre eux.

CONTACT : Uros Petrevski, poste 208 petrevski@ensci.com

3. Documentation

Le service « Documentation » met à disposition des élèves un fond documentaire de livres, de cédéroms, de nombreux abonnements à des périodiques nationaux et internationaux, des revues, des mémoires de fin d'études et une base de données.

Les documents sont en libre accès et peuvent être prêtés durant deux semaines, à l'exception des périodiques, des mémoires de fin d'études, de certains documents et ouvrages qui doivent être consultés sur place.

La documentation effectuée également la sélection et le suivi des concours de design nationaux et internationaux.

CONTACTS : Françoise Hugont, *responsable*,
poste 240 hugont@ensci.com
Aude Bricout, *documentaliste-adjointe*,
poste 240 bricout@ensci.com

4. Photo – son – vidéo

Le studio « Photo – son – vidéo » permet la conception, la réalisation et la présentation des projets d'études.

Il regroupe des compétences et des équipements de prises de vues et de sons, de tournage, de montage, des ordinateurs, un laboratoire de développement et de tirage photos, ainsi qu'une imprimante couleur.

Les formations proposées conduisent à l'obtention d'« habilitations » qui permettent aux élèves d'acquérir une certaine autonomie pour réaliser leurs projets et de bénéficier d'autorisation d'accès à ces lieux hors encadrement pédagogique. L'équipe participe, à la demande, aux répétitions de diplômés.

CONTACTS : **PHOTO :** Véronique Huyghe, poste 257 huyghe@ensci.com
SON : Roland Cahen, poste 256 cahen@ensci.com
VIDÉO : Julien Gourbeix, poste 257 gourbeix@ensci.com
Matthieu FOULET, *régisseur et habilitations vidéo*
poste 256 foulet@ensci.com

5. Informatique

L'ENSCI met à disposition des élèves un parc important de matériels PC et MAC regroupés dans l'espace informatique et également installés sur les différents lieux de travail.

Les ressources informatiques regroupent des compétences, des équipements et gèrent le réseau d'accès internet et intranet. Il est mis à la disposition de chaque élève une adresse personnelle, avec code d'accès.

CONTACTS :
Dominique Beautems, responsable, poste 250 beautems@ensci.com
Ismaël Bidau, internet-intranet, poste 226 bidau@ensci.com
Thomas Brousse, environnement MAC, poste 232 brousse@ensci.com
François Gaulier, réseau et environnement PC,
poste 252 gaulier@ensci.com

Les relations internationales

Le studio international assure la dynamique et le développement des relations internationales de l'ENSCI. Il coordonne l'ensemble des coopérations internationales de l'école, qui peuvent relever de la formation ou de la recherche, et impliquer des élèves, des enseignants, des professionnels du design ou des chercheurs. Transversal à l'école, il est une plate-forme de croisements et d'échanges entre différents acteurs et différents champs du design dans une dimension internationale. Ses activités concernent les élèves à chaque phase de leur scolarité.

L'ouverture internationale est inscrite au cœur de la pédagogie de l'école. Elle permet aux élèves :

- de situer leurs études dans un contexte de pratique international et de prendre conscience des enjeux ;
- de s'ouvrir à de nouveaux territoires et de nouvelles pratiques de leur métier ;
- de pratiquer un travail en équipe inter-culturelle, et d'atteindre une meilleure aisance linguistique en anglais ;
- de tirer parti des réseaux de relations et de la reconnaissance internationale de l'ENSCI.

Chaque élève peut bénéficier des activités internationales de l'école, soit en son sein (séminaires animés par des intervenants étrangers, conférences, projet ou de recherche en partenariat international), soit à l'étranger (workshops, colloques, voyages d'études, échanges académiques ou stage professionnel à l'étranger).

L'ENSCI s'appuie sur un réseau extensif de partenaires académiques, professionnels et institutionnels à l'étranger. L'offre de destinations universitaires et professionnelles proposées reflète la diversité pédagogique, culturelle et professionnelle des métiers du design (champs, pratiques, etc.). Elle permet de répondre à la diversité des profils et orientations des élèves.

Partenariats académiques internationaux

L'ENSCI entretient un réseau de relations avec de nombreux établissements d'enseignement en design à l'étranger, dans toutes les régions du monde. Elle participe activement au réseau international des écoles de design Cumulus, et aux activités de l'ICSID¹.

1. International Council of Societies of Industrial Design, principal réseau international du design, réunissant professionnels, monde académique et institutions.

Elle a récemment noué deux partenariats privilégiés avec les départements de design de la National University of Singapore (NUS) et de l'Université de Chiba (Japon), dans le cadre desquels elle organise des activités pédagogiques annuelles (workshops et séminaires internationaux) et développe des relations en recherche.

Programme MEDes

L'ENSCI est l'une des sept écoles européennes fondatrices du MEDes, parcours européen de master en design. L'objectif de ce programme est de permettre aux élèves d'élargir leur expérience culturelle, académique et professionnelle, et de répondre à un marché de l'emploi particulièrement favorable aux designers porteurs d'une culture et d'une perspective européenne, et sachant travailler en équipe interculturelle. Les élèves s'engageant dans le parcours MEDes effectuent deux années de leur scolarité à l'étranger, dans deux établissements membres du programme, autres que leur établissement d'origine.²

Le programme MEDes donnera à partir de 2011 aux étudiants la possibilité d'obtenir un double diplôme de master en design, de deux écoles partenaires du programme.

Stages et échanges académiques à l'international

Le studio international accompagne les élèves dans l'élaboration de leurs projets de stages en entreprises et échanges académiques à l'étranger, en s'appuyant sur son réseau de relations avec le monde professionnel et les écoles de design à l'international. (Cf. intra, Formation Designer — Créateur industriel, rubriques « Stages » et « Ecole hors les murs »).

Accueil d'étudiants étrangers

Enfin, il organise chaque semestre l'accueil à l'ENSCI d'étudiants étrangers, pour un semestre de séjour académique.

Séminaires internationaux

Le studio international organise chaque semestre un Séminaire international, workshop animé par un designer ou enseignant étranger proposé aux élèves de l'ENSCI (Cf. Livret de l'élève, fascicule 2.)

Etablissements membres du programme MEDes : ENSCI – Les Ateliers (Paris, France), KISD (Köln International School of Design, University of Applied Sciences, Cologne, Allemagne), Staatliche Akademie der Bildenden Künste (Stuttgart, Allemagne), Aalto University School of Art and Design (Helsinki, Finlande), Politecnico di Milano (Italie), Glasgow School of Art (Grande-Bretagne), Konstfackskolan, Stockholm (Suède).

Les relations entreprises et partenariats

L'école prépare ses élèves à l'insertion dans la vie économique et à la réalisation d'une trajectoire professionnelle. À ce titre, les relations avec les entreprises françaises et étrangères sont fondamentales, tant en terme de ressources que de débouchés pour les élèves. Les débouchés, ce sont évidemment les recrutements des élèves diplômés de l'ENSCI par les entreprises. La reconnaissance et la notoriété de l'école jouent souvent un rôle important lors de la sélection. Les ressources qu'offre l'entreprise à l'école concernent l'accueil des élèves en stage durant leur scolarité, mais aussi l'intervention d'experts dans l'école elle-même. Ces experts participent à l'évaluation des travaux des élèves à toutes les étapes de la scolarité, et enrichissent ainsi la formation par un regard extérieur.

La pratique du projet occupe une place fondamentale dans la pédagogie du design et l'ENSCI y accorde des moyens importants. L'une des missions principales du service des Relations entreprises et partenariats de l'ENSCI est d'établir des liens avec les entreprises afin d'organiser, dans l'école, des projets en partenariat. Ces partenariats d'étude et de recherche sont développés au sein des ateliers de projet.

Le projet en partenariat fait partie de la « culture » de l'école et les ateliers de projets sont souvent liés, en général le temps d'un semestre, à une entreprise industrielle ou de services ou à d'autres types de structures (institution, association, centre de recherche, etc.). Cette approche partenariale permet aux élèves de découvrir par touches successives l'entreprise, ses pratiques, ses enjeux, ses processus, ses réalités, en rencontrant et en travaillant avec ses acteurs, en découvrant les langages spécifiques des différents métiers qui la composent (design, recherche, service technique, marketing, communication, service qualité, management).

Enfin, c'est pour l'élève l'opportunité de mesurer et évaluer auprès d'intervenants extérieurs la pertinence de ses idées, sa pratique, ses connaissances, sa capacité d'argumentation et de discours, sa maîtrise des outils.

Dans son approche du partenariat, l'ENSCI sélectionne un projet en fonction de son intérêt pédagogique et recherche prioritairement des situations d'innovation, d'exploration créative et de prospective.

L'ÉCOLE EST OUVERTE À TOUS LES SECTEURS ÉCONOMIQUES :

- **TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION** (France Télécom) ; Kenwood Design (Japon) ; Alcatel ; Thomson multimedia ; Télécom Paris ; Dassault Systèmes ; Université Paris 8 ; Laboratoire Paragraphe CITU ; CEA / Minattec Ideas Lab ; FING ; Laser / Echangeur ; Cap Digital ; Institut de Recherche et d'Innovation ; Centre Pompidou ; Microsoft ; SFR ...

- **HABITAT ET EQUIPEMENTS DE LA MAISON ET CADRE DE VIE** : EDF; Legrand; Tefal; Newell Rubermaid; Technal; Habitat; Couzon; Groupe CMH; IRFA; Via; Electrolux (Italie, Suède); Leroy Merlin; Hardy / Roux; Ministère du logement / PUCA; Groupe SEB; Pyrex...
- **TRANSPORT** : RATP; Renault Design; APCI; Ministère des Transports / DRAST; SNCF...
- **DISTRIBUTION ET ESPACE COMMERCIAL** : Institut Français du Merchandising; FNAC; Ubisoft; EDF; Photo Service; Monoprix; Illy Caffé (Italie)...
- **SERVICES** : RATP; Visa europe; Sodexho; SNCF; Nestlé...
- **LUXE** : Hermès; Cognac Hennessy; Tag Heuer (Suisse); Louis Vuitton...
- **ACCESSOIRES ET ÉQUIPEMENTS PERSONNELS** : Pentel (Japon); Delsey; Célé; Salomon...
- **PACKAGING : LIPTON** ; Unilever; Danone; Carrefour; Vetrerie Bruni (Italie); Erreti (Italie)...
- **ESPACE PUBLIC** : Ville de Paris; Euroméditerranée; Ville de Montreuil...
- **EXPOSITIONS ET MUSÉOLOGIE** : Lille 3000; Musée d'Art Moderne de Troyes; Knoll; Cité des Sciences et de l'Industrie; Ferme du Buisson; CNAM; Salon Innova (Portugal); Musée El Mirador (Chili); Programmation Jeune Public/ Centre Georges Pompidou...
- **RÉFLEXIONS SUR LES TECHNOLOGIES ET LES MATÉRIAUX** : Elumin8 (UK); Dupont de Nemours; Alusuisse; Arcelor; Actilux; GE Plastic; Asklé; Habitat; Laboratoire de Réhologie du Bois; École Centrale Paris; Futuramat; Natene; Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (Suisse)...

Les partenariats s'élaborent aussi à une échelle internationale. Exemples : Japon avec Kenwood design; Suisse avec TagHeuer; Portugal avec le Salon Innova; Grande-Bretagne avec Visa Europe; Italie et Suède avec Electrolux...

Ces relations et l'ouverture permanente avec le monde économique permettent à l'ENSCI de mesurer et de garantir la qualité et l'adéquation de sa formation avec les enjeux professionnels.

Une participation financière étant habituellement versée par l'entreprise, à titre de contribution à la pédagogie et à la mise en œuvre du projet dans l'école, la pratique des partenariats exige certaines règles et les élèves qui y participent s'engagent à respecter les accords et les modalités établis entre l'école et son partenaire.

DEUX ASPECTS SONT ESSENTIELS :

- le respect de la confidentialité sur les informations : celles transmises par le partenaire, celles sur le travail que l'élève produit lors du partenariat, et celles sur le travail qui est produit par les autres élèves de l'école ;
- la reconnaissance par l'élève du principe de création et d'œuvre collective dans le cadre de l'école et de la pédagogie. Ce principe garantit à l'ENSCI la propriété des droits sur les créations, et aux entreprises la priorité pour pouvoir les acquérir auprès de l'école.

ATTENTION : le respect de ces règles, qui sont précisées pour chaque partenariat, a une incidence directe sur la possibilité ou non qu'a l'élève de communiquer librement son projet.

La taxe d'apprentissage

Enfin, les Relations Entreprises sont en charge de la collecte de la taxe d'apprentissage. Cette contribution financière, destinée à soutenir la formation, est obligatoire pour les entreprises françaises, et peut être attribuée par une entreprise à l'école de son choix. Aussi les élèves sont invités à faire part à l'école de leurs éventuelles relations avec des entreprises susceptibles d'attribuer à l'établissement cette taxe d'apprentissage.

CONTACTS : Quentin Lesur, *responsable des Relations Entreprises et Partenariats*,
+33 1 49 23 12 36, lesur@ensci.com.
Christine Terrisse, *assistante*,
+33 1 49 23 12 70, terrisse@ensci.com.

Mécénat et sponsoring

L'ENSCI - Les Ateliers évolue dans un environnement très concurrentiel. En France, c'est le seul établissement public d'enseignement supérieur et de recherche entièrement dédié au design industriel. La mission de l'ENSCI est de former des designers pour l'industrie du 21^e siècle, autant matérielle qu'immatérielle. Devant ce projet d'ampleur, il est aujourd'hui indispensable de trouver des moyens financiers additionnels à la dotation d'Etat.

Les actions de mécénat et de sponsoring entreprises par l'ENSCI visent à recueillir des fonds destinés à soutenir trois axes majeurs de la politique de l'école :

- développement de la recherche en design ;
- développement international de l'établissement ;
- accroissement de l'ouverture sociale par la mise en place d'un programme de bourses d'études, complémentaires à celles du CROUS et de la Fondation Odon Vallet, pour soutenir les élèves issus des milieux les plus modestes, notamment par l'apport d'aide à la mobilité (échanges académiques ou stages en entreprise à l'étranger).

Ces ressources viennent en complément des dotations d'Etat, des frais de scolarité, des contrats industriels et de la taxe d'apprentissage.

L'ENSCI – Les Ateliers étant un organisme d'intérêt général à caractère non lucratif, les dons reçus par l'école peuvent ouvrir droit à des déductions fiscales avantageuses pour les donateurs. Un reçu fiscal peut être émis par l'établissement.

CONTACT : Simone Buche-Pinsard, *Développement international & Mécénat*,
poste 227, buche@ensci.com

Le fonctionnement de l'établissement

ABSENCES

Toute inscription à un cours ou à un atelier impose à l'élève d'être présent à toutes les activités, sauf motif justifié.

Toute absence doit être signalée et justifiée auprès du service pédagogique. En cas d'arrêt maladie, le certificat du médecin doit lui être transmis.

Il est possible, avec l'approbation de l'école, d'interrompre sa scolarité. Une lettre de demande de congé pour convenance personnelle doit être faite au directeur, ce congé ne pouvant excéder un an. Un mois avant l'expiration du congé, l'élève doit faire parvenir par écrit sa décision de réintégration, faute de quoi il est considéré comme démissionnaire.

L'obtention d'un congé pour convenance personnelle suspend le versement de la bourse (cf. bourses d'études).

CONTACT : Antoine Durot, *service pédagogique*, poste 221, durot@ensci.com

ACCÈS À L'ÉTABLISSEMENT

Une présence continue de l'accueil et de l'accès à l'établissement est organisée, selon les modalités suivantes :

- tous les jours ouvrables de 8h30 à 18h30, avec le personnel d'accueil;
- de 18h30 à 8h30, les week-ends, les jours fériés, avec le personnel de gardiennage, ainsi que 24h/24 les jours de congés collectifs du personnel (les ponts et les deux premières semaines du mois d'août et la semaine entre Noël et le premier de l'An).

Les personnels d'accueil et de gardiennage reçoivent des consignes strictes à appliquer. Il appartient à chacun de faciliter leur travail en respectant les règles définies par la direction de l'école.

À la demande du personnel d'accueil ou de gardiennage, il peut être demandé à chaque élève de présenter sa carte d'étudiant.

Les élèves ont libre accès à l'établissement, sauf aux espaces soumis à autorisation dont les modalités sont définies ci-après. Ils doivent respecter les consignes de sécurité, prendre soin des espaces et du matériel mis à disposition.

Pendant son service de nuit, le gardien effectue trois rondes : à 1h, 3h et 5h (d'une durée d'environ 1 heure chacune). Ces rondes ont pour fonction la prévention, la sécurité et le contrôle des espaces. Le gardien doit s'assurer en particulier que toutes les personnes trouvées dans les espaces soumis à autorisation d'accès en dispose et relever, grâce à son lecteur de rondes, toute anomalie constatée. En cas de problème grave, il dispose des instructions nécessaires afin d'agir de façon appropriée et de saisir la direction de l'école.

Lors des rondes du gardien, l'accès ou la sortie de l'établissement n'est pas possible. Il appartient à chacun de s'organiser en conséquence.

Toute personne étrangère à l'établissement, admise à y pénétrer à l'invitation d'un élève, doit remettre une pièce d'identité au personnel d'accueil ou de gardiennage. Celui-ci enregistre ses heures d'arrivée et de départ, le motif de sa visite et en informe l'élève invitant, afin que ce dernier vienne le prendre en charge à l'accueil. Ce visiteur est alors placé sous la responsabilité de l'élève invitant et n'a pas accès aux espaces soumis à autorisation.

Pendant son service, le gardien note sur le registre prévu à cet effet toutes les entrées et sorties (nom, heure d'arrivée, heure de départ, le prêt éventuel de clef d'accès à certains espaces soumis à autorisation, ainsi que toute information utile).

CONTACT : Fabien GAUTHIER, *responsable des services généraux*,
poste 242, gauthier@ensci.com

ACCIDENT

En cas d'accident survenu :

DANS L'ÉCOLE

L'école n'a pas d'infirmerie. Elle met à disposition des élèves des boîtes à pharmacie dans les différents espaces pédagogiques, en particulier dans les ateliers matières. En cas d'accident, le responsable de la sécurité est immédiatement prévenu. Il détermine les moyens à mettre en œuvre. Dans les 48 heures, il est procédé par le service pédagogique à une déclaration d'accident du travail auprès de la CPAM, si celui-ci s'est produit dans les ateliers matières.

CONTACTS : **SÉCURITÉ :** Fabien GAUTHIER, poste 242 ou Charles Deluche, poste 241.
POUR LA DÉCLARATION : Antoine Durot, *service pédagogique*, poste 221.

LORS D'UN STAGE CONVENTIONNÉ EN ENTREPRISE, EN FRANCE OU À L'ÉTRANGER,

le service pédagogique doit être immédiatement prévenu. L'élève, ou le responsable de stage, doit faire parvenir à l'ENSCI la déclaration d'accident complétée de façon claire et précise (notamment les circonstances détaillées de l'accident, les coordonnées des éventuel(s) témoin(s) ou des premières(s) personne(s) avisée(s)), puis les certificats

médicaux. L'ENSCI transmet la déclaration à la CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie) dans les 48 heures.

CONTACT : Antoine Durot, *service pédagogique*, poste 221, durot@ensci.com

LORS D'UN STAGE CONVENTIONNÉ INTER-UNIVERSITAIRE DANS UN PAYS DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN OU AU QUÉBEC, le service pédagogique doit être immédiatement prévenu. L'élève, ou le responsable de stage, doit faire parvenir à l'ENSCI la déclaration d'accident complétée de façon claire et précise (notamment les circonstances détaillées de l'accident, les coordonnées des éventuel(s) témoin(s) ou des premières(s) personne(s) avisée(s)), puis les certificats médicaux. L'ENSCI transmet la déclaration à la CPAM dans les 48 heures.

CONTACT : Antoine Durot, *service pédagogique*, poste 221, durot@ensci.com

LORS D'UN STAGE CONVENTIONNÉ INTER-UNIVERSITAIRE HORS PAYS DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN OU DU QUÉBEC, le service pédagogique doit être immédiatement prévenu. Les accidents ne sont pas pris en charge par la CPAM, seuls les soins urgents peuvent l'être, les élèves réglant les soins sur place et se faisant rembourser par la CPAM.

CONTACT : Antoine Durot, *service pédagogique*, poste 221, durot@ensci.com

Il est remis par le service pédagogique, à chaque élève avant son départ en stage à l'étranger, une « check-list », une notice d'information et les documents indispensables à sa couverture en cas de maladie et d'accident du travail scolaire.

CONTACT : Antoine Durot, *service pédagogique*, poste 221, durot@ensci.com

Chaque année, il est proposé aux élèves volontaires de participer à une formation de premier secours, ainsi qu'à une formation d'équipier de première intervention sur feu.

CONTACT : Fabien GAUTHIER, poste 242, gauthier@ensci.com

ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES

La carte d'étudiant permet l'obtention de réductions tarifaires sur de nombreuses activités culturelles (musées, spectacles...).

De nombreux équipements sportifs universitaires ou de la ville de Paris sont accessibles.

CONTACTS : www.culture.fr, www.paris.fr/fr/culture et www.crous-paris.fr

AIDE AUX DIPLÔMES

Les élèves en phase diplôme bénéficient d'une aide financière de l'établissement pour la réalisation de leur projet de diplôme et l'impression de leur mémoire, ainsi que d'une carte de photocopies.

Ce budget, qui concerne uniquement l'achat de consommables, ne peut être utilisé que sur bon de commande préalablement visé par la coordinatrice de phase.

De même, les sorties de fournitures magasin doivent faire l'objet d'un bon de sortie remis au magasinier, visé au préalable par la coordinatrice de phase.

Un espace de travail, avec poste téléphonique, est mis à disposition de chaque élève en phase diplôme, en concertation avec les responsables de coordination de phase et de l'intendance. Cet espace, nettoyé et vidé de tout matériel, doit être libéré après la soutenance.

À chaque élève préparant son diplôme, il est remis un livret qui lui apporte toutes les informations nécessaires au bon déroulement de la phase.

Pour la réalisation de leur projet, les élèves en phase diplôme font appel pour les aider à des élèves en phase 1 ou en phase 2 qu'ils coordonnent comme « chef de projet ». Cette contribution, outre qu'elle témoigne de leur générosité et de leur engagement dans la vie de l'école, est formatrice pour ces élèves et les prépare à leur futur « statut » d'élève diplômable. L'expérience montre qu'elle instaure une solidarité inter – promotionnelle qui déborde ensuite le cadre de l'école.

CONTACTS : Myriam Provoost (Créateur Industriel), poste 276, provoost@ensci.com
ou Chantal Tournay (Design Textile), poste 280, tournay@ensci.com

AIDE AUX PROJETS

L'école apporte une aide aux élèves pour la réalisation des projets élaborés dans le cadre des activités pédagogiques.

Tous les achats doivent faire l'objet au préalable d'un bon de commande visé par le responsable pédagogique concerné.

CONTACTS : le responsable pédagogique concerné
et Martine Degen, *intendance*, poste 213, degen@ensci.com

De même, les sorties de fournitures du magasin doivent faire l'objet d'un bon de sortie remis au magasinier, visé au préalable par le responsable pédagogique concerné et l'un des responsables des ateliers Matières.

CONTACTS : le responsable pédagogique concerné
et Emmanuel Allègre, *magasinier*, poste 260, allegre@ensci.com

ANCIENS / INSERTION PROFESSIONNELLE

Il est indispensable pour l'école de suivre l'insertion professionnelle de ses anciens élèves. Il leur est demandé d'en informer régulièrement l'établissement, ainsi qu'en cas de changement de domicile.

CONTACT : Dominique Fargin, *secrétariat général*, poste 205, fargin@ensci.com

ASSURANCE MALADIE

En cas de maladie lors d'un stage dans un des pays de l'Espace Economique Européen ou au Québec, la couverture maladie de l'élève est prise en charge par l'organisme de Sécurité sociale local.

En cas de maladie lors d'un stage dans un pays hors de l'Espace économique européen et du Québec, l'élève doit impérativement demander les justificatifs de toutes ses dépenses médicales afin de pouvoir en être remboursé à son retour par la CPAM, sur la base des tarifs français. Il est donc prudent de s'assurer d'une couverture complémentaire, qui peut permettre de couvrir également des frais qui ne seront jamais pris en charge par l'assurance maladie (frais de rapatriement sanitaire, responsabilité civile...).

Il est remis par le service pédagogique, à chaque élève avant son départ en stage, une « check-list », une notice d'information et les documents indispensables à sa couverture en cas de maladie et d'accident du travail scolaire.

CONTACTS : Antoine Durot, *service pédagogique*, poste 221, durot@ensci.com

BOURSES D'ÉTUDES

Bourses d'enseignement supérieur de l'État français

Depuis l'année universitaire 2009/2010, la gestion des bourses de l'ENSCI a été transférée au CROUS comme pour tous les établissements d'enseignement supérieur du ministère de la Culture.

Les demandes de bourses d'études et de logement doivent être déposées sur le site internet du CROUS de l'académie dans laquelle vous étudiez : www.crous.fr.

Le CROUS de votre académie est votre interlocuteur unique, même si vous souhaitez étudier dans une autre académie.

Les établissements relevant du ministère de la culture sont répertoriés dans la rubrique « Arts et architecture » les « cursus entrant dans le cadre du système LMD ».

Dans les trois semaines, vous recevrez un dossier papier récapitulant les informations saisies, qu'il convient de signer et de renvoyer dans les huit jours au CROUS, en joignant les pièces justificatives demandées.

Le CROUS procède alors à l'instruction du dossier et vous adressera une notification stipulant l'échelon et le montant de la bourse qui vous est attribuée.

L'obtention d'une bourse vous dispense du paiement des droits de scolarité et de la sécurité sociale étudiante.

Pour permettre à l'ENSCI de valider votre inscription, vous devez remettre, dès réception, une copie de votre notification à Dominique Fargin.

CONTACT : Dominique Fargin, *secrétariat général*, poste 205, fargin@ensci.com.

Bourses de mobilité internationale

Il existe plusieurs bourses et aides qui peuvent financer une partie de votre séjour à l'étranger, qu'il s'agisse d'un stage professionnel ou d'un échange académique.

Programme ERASMUS

Ce programme favorise la coopération européenne entre établissements d'enseignement supérieur. Les élèves peuvent effectuer une période d'études de 3 à 6 mois dans un établissement européen partenaire, assortie d'une allocation ERASMUS. Le système ECTS (European Credit Transfer System) facilite la reconnaissance académique de la période d'échange.

Les stages professionnels effectués au sein de l'Union européenne peuvent également être financés par le programme ERASMUS. Ce stage doit être obligatoirement prévu dans le cadre du cursus de l'étudiant.

Programme régional d'Aide à la Mobilité International des Etudiants (AMIE)

Grâce au Conseil régional d'Ile de France, les élèves de l'ENSCI ont accès à une aide à la mobilité internationale, valable dans tous les pays. Cette bourse est soumise à un calcul du quotient familial.

Des informations sur d'autres organismes et fondations délivrant des bourses (ex. OFAJ, DAAD...) sont disponibles et consultables par les élèves.

Lorsque le nombre de demandes de bourses dépasse le nombre de bourses disponibles, une commission de bourses spéciale se réunit pour attribuer les bourses de mobilité internationale en toute impartialité. L'attribution se basera sur des critères parfaitement transparents comme le quotient familial, le coût de la vie du pays destinataire, la situation financière du demandeur, les autres aides perçues, etc.

Attention : Il est fortement conseillé à tous les étudiants de bien préparer leur budget avant leur départ. Chacun devra avoir constitué son propre financement à l'avance, le versement des aides étant le plus souvent effectué après l'arrivée dans l'établissement d'accueil.

Les dossiers de demande de bourse doivent être établis auprès de Simone Buche-Pinsard, préalablement au départ.

CONTACT : Simone Buche-Pinsard, *Développement international & Mécénat*,
poste 227, buche@ensci.com

Autres bourses

Fondation Vallet

La Fondation Vallet, créée en 1999 sous l'égide de la Fondation de France, « a pour vocation d'aider des jeunes particulièrement motivés mais ayant de sérieuses difficultés matérielles à poursuivre leurs études ».

Les bénéficiaires de cette bourse sont des élèves et étudiants de l'Académie de Paris, quelle que soit leur origine géographique, inscrits dans certaines écoles d'art désignées par la Fondation Vallet. L'ENSCI en fait partie.

Une présélection des bénéficiaires est faite au sein de la commission de bourses de l'école, en fonction des critères définis par la Fondation et sur la base du nombre de dossiers à lui remettre. Après étude de chaque dossier, la Fondation Vallet procède à la désignation des lauréats.

La bourse est virée directement par la Fondation sur le compte bancaire ou postal de l'élève, en trois versements égaux.

L'école doit tenir informée la Fondation du suivi des élèves en cours d'année. Celle-ci peut être amenée, « à titre exceptionnel, à suspendre ou annuler le paiement de la bourse pour les élèves peu sérieux ou ayant abandonné leurs études ».

La bourse est susceptible d'être renouvelée, deux fois au maximum, au terme de la première année d'attribution, aux conditions suivantes : passage dans l'année supérieure ; bons résultats scolaires ; assiduité ; maintien de la situation financière précaire. La commission

de bourses de l'ENSCI pré-valide chaque dossier, selon les critères définis par la Fondation, avant transmission de chaque demande de renouvellement.

CONTACT : Dominique Fargin, *secrétariat général*, poste 205, fargin@ensci.com.

Autres aides

D'autres bourses ou aides peuvent exister (régionales, départementales, communales, privées ou, pour les élèves étrangers, de leur pays d'origine). Chaque élève prend directement les contacts nécessaires.

BUREAU DES ÉLÈVES

Le Bureau des Élèves (BDE) est élu chaque année par les élèves en cours de scolarité. Il bénéficie d'une subvention annuelle de l'établissement, au titre des activités collectives qu'il organise, à but culturel, sportif ou autres. La présentation des comptes de l'année précédente conditionne le versement de la subvention annuelle.

Le BDE organise des manifestations à l'intérieur de l'école, ou à l'extérieur. Toutes les manifestations qui se tiennent dans l'école doivent avoir, au préalable et selon les délais fixés, reçu l'autorisation de la direction de l'établissement sur les modalités de mise en œuvre.

CONTACT : Fabien GAUTHIER, *responsable de la sécurité*,
poste 242, gauthier@ensci.com

CARTE D'ÉTUDIANT

La carte d'élève de l'ENSCI est délivrée à chaque élève en début d'année scolaire. Elle est strictement personnelle et ne doit être prêtée en aucun cas, quels que soient la personne ou le motif du prêt.

CONTACT : Antoine Durot, poste 221, durot@ensci.com

CARTE DE SÉJOUR

Tout élève de nationalité étrangère doit remettre, conformément à la législation, une copie de son titre de séjour en cours de validité.

CONTACT : Antoine Durot, poste 221, durot@ensci.com

COLLEGE DES ÉTUDES

Le Collège des études a pour fonction d'échanger sur la politique d'enseignement de l'école, sur les actions et les besoins en matière de formation pour les élèves. C'est un lieu de débat et de proposition. Il est réuni au moins une fois par semestre, sur ordre du jour établi par le directeur et le directeur des études, après propositions des membres du Collège ou d'enseignants.

Il regroupe les directeurs d'atelier de projets, la responsable de la coordination pédagogique, le directeur des études et le directeur de l'ENSCI. Y siègent les représentants élus des élèves. En fonction de l'ordre du jour, le Collège peut élargir ponctuellement sa composition à des enseignants ou des personnes ressources internes ou externes dont la présence est jugée utile.

COMITÉ DE DIRECTION

Le comité de direction, qui réunit chaque semaine autour du directeur les différents chefs de service, permet un échange d'information sur les activités, une concertation sur les projets et la prise de décisions communes.

COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité du personnel et des élèves de l'établissement, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail.

Réuni une fois par trimestre par le directeur de l'établissement, il est composé de membres du personnel (responsable de la sécurité, de la maintenance, de représentants élus du personnel), de représentants élus des élèves, de l'inspecteur du travail, du médecin de travail, du représentant de l'inspection générale du ministère de la Culture, du représentant de la société de gardiennage.

COMMISSION COMMUNICATION ET ÉVÉNEMENTS

Présidée par le directeur de l'école, elle regroupe les responsables de la communication interne, externe et des événements de l'ENSCI, ainsi que le directeur des études et un représentant du Design Textile. Deux élèves élus y siègent. Elle se réunit au moins une fois par trimestre à l'initiative de la responsable du pôle Communication et événements de l'école. La commission arrête une politique de communication et la liste d'événements et de conférences (hors « études ») programmés sur chaque semestre universitaire.

COMMISSION DE NOMINATION DES ÉLÈVES MONITEURS

La commission de nomination des élèves moniteurs – lesquels apportent leur concours à des responsables de lieu, sur la base d'un mi-temps – réunit deux fois par an le directeur, la responsable de la coordination pédagogique, des responsables d'atelier ou de studio, et un représentant élu des élèves au collège des études. Elle étudie les candidatures reçues, les besoins des différents lieux et procède à la nomination des élèves moniteurs.

COMMISSION DES BOURSES

La commission de bourses réunit chaque année, début octobre, le directeur, la responsable de la coordination pédagogique, deux responsables pédagogiques, l'agent comptable, la secrétaire générale, la responsable des bourses et le représentant élu des élèves.

Elle examine les dossiers de demandes de bourses qui ont été remis, notamment ceux qui nécessitent un examen particulier et arrête la liste des élèves qui répondent aux critères d'attribution.

CONCOURS

Les élèves sont amenés, soit dans le cadre des activités pédagogiques, soit individuellement, à participer à des concours nationaux ou internationaux. Ils doivent se conformer au règlement défini par l'organisateur et aux modalités précisées par l'établissement.

CONTACT : Françoise Hugont, *documentation*, poste 240, hugont@ensci.com

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration délibère sur les orientations générales, le programme d'activités ainsi que des mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement. Il se prononce notamment sur le budget ; État annuel des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD), les décisions modificatives (DM) et le compte financier.

Le conseil d'administration est composé de :

- sept représentants de l'État, nommés par arrêté conjoint des ministres chargés de la Culture et de l'Industrie ;
- six personnalités qualifiées, dont trois appartenant aux milieux industriels, désignées par arrêté conjoint des ministres chargés de la Culture et de l'Industrie ;
- deux représentants des organisations professionnelles représentatives des activités de la création industrielle ;
- deux représentants élus du personnel ;
- deux représentants élus des élèves.

Pour chacun des membres, un suppléant est désigné dans les mêmes conditions que le titulaire.

La durée du mandat des représentants des élèves est d'un an, renouvelable ; la durée du mandat des autres administrateurs est de trois ans, renouvelable.

Le président du conseil d'administration est nommé par décret du Président de la République, sur proposition des ministres chargés de la Culture et de l'Industrie, parmi les personnalités qualifiées.

Le conseil se réunit au minimum trois fois par an, sur convocation de son président.

Le directeur de l'école, le commissaire du gouvernement, le contrôleur d'État, l'agent comptable assistent aux séances avec voix consultative. Le président du conseil peut également

appeler à participer aux séances, avec voix consultative, toute personne dont il juge la présence utile.

Toutes les questions ayant une incidence financière sont examinées préalablement par le Comité financier de l'établissement, avant d'être soumises au conseil d'administration. Celui-ci est composé du directeur, du commissaire du gouvernement, du contrôleur d'État, de deux représentants du ministère de la Culture, de deux représentants du ministère de l'Industrie, de l'agent comptable, de la secrétaire générale et du responsable financier.

CONSEIL D'ORIENTATION

Le conseil d'orientation est consulté sur les activités pédagogiques de l'établissement et sur l'adaptation de ces activités à l'évolution des sciences et des techniques.

Il est composé de :

- cinq personnes appartenant aux milieux industriels et de cinq personnalités qualifiées en matière de conception de produits et de création industrielle, désignées par arrêté conjoint des ministres chargés de la Culture et de l'Industrie ;
- deux représentants élus des personnels enseignants ;
- deux représentants élus des élèves.

La durée du mandat des représentants des élèves est d'un an, renouvelable ; la durée du mandat des autres représentants est de trois ans, renouvelable.

Le directeur de l'établissement préside le conseil d'orientation qu'il réunit au moins deux fois par an sur convocation. Le conseil donne son avis sur toute question que celui-ci lui soumet ou que lui soumet le conseil d'administration ou son président.

CONTRÔLE DES SORTIES DU MATÉRIEL

Le personnel d'accueil ou de gardiennage veille aux sorties du matériel de l'école, lesquelles ne peuvent se faire que sur autorisation écrite du responsable du lieu, validée par le responsable de la sécurité.

En cas de disparition d'objets ou de matériels ou sur instructions gouvernementales relatives à la sécurité, la direction de l'école se réserve la possibilité de procéder, lors des entrées et sorties, à la vérification des objets transportés ou des effets personnels, en présence d'un tiers, représentant des élèves ou du personnel. Il sera alors précisé que l'intéressé peut refuser ce contrôle interne. En cas de refus, il sera fait appel aux services de la police judiciaire.

De même, ne peuvent entrer dans l'école des objets encombrants ou divers, sans autorisation écrite du responsable de la sécurité.

CONTACT : Fabien GAUTHIER, *responsable des services généraux*,
poste 242, gauthier@ensci.com

DÉPLACEMENTS HORS DE L'ÉCOLE

Tout déplacement hors de l'école en relation avec les activités pédagogiques nécessite un ordre de mission établi par le responsable pédagogique concerné et signé par le directeur, même si ce déplacement ne donne pas lieu à une prise en charge financière.

LE DIRECTEUR

Le directeur est nommé par décret du président de la République, sur proposition des ministres chargés de la Culture et de l'Industrie.

Il assure la direction pédagogique, scientifique, administrative et financière de l'établissement. A ce titre, il assure notamment le bon fonctionnement de l'école, la discipline et la sécurité.

Le directeur prépare les délibérations du conseil d'administration et assure leur exécution. Il représente l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Il est entouré d'une équipe à qui il peut déléguer une partie de ses attributions.

DROITS ET DEVOIRS DES ÉLÈVES

Espace collectif d'apprentissage basé sur le respect mutuel, l'école met à la disposition des élèves des ressources pédagogiques et matérielles importantes, propices à un cadre de travail riche de potentialité.

Afin de permettre à chacun d'y mener au mieux ses projets, l'école est accessible aux élèves en cours de scolarité 24 h/24, 365 jours par an. Cependant, pour des raisons de sécurité ou d'utilisation des matériels, certains espaces sont soumis à des autorisations d'accès.

Cette amplitude d'ouverture implique le respect impératif des règles, tant de sécurité que d'accessibilité aux espaces, la préservation du matériel et son utilisation à bon escient. L'école fait appel au sens civique de chacun, à sa vigilance et à sa solidarité.

L'école bénéficie du soutien de l'État. Le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de l'Industrie lui apportent, outre leur expertise et le statut de grande école publique, des moyens financiers conséquents par le biais de subventions de fonctionnement et d'investissement, ainsi que par la mise à disposition du bâtiment et par son entretien.

En réciprocité, l'établissement doit appliquer et faire appliquer des règles précises, aussi bien en ce qui concerne la protection des personnes et des biens, que les procédures à mettre en œuvre.

DROIT ET PROPRIÉTÉ DES TRAVAUX DES ÉLÈVES

Dans leur démarche d'apprentissage de la création industrielle et dans le cadre des projets d'étude, de recherche et de création qu'ils réaliseront avec l'école, les élèves s'engagent de bonne foi à mener des réflexions innovantes et originales qui se distinguent des créations déjà existantes dont ils auraient connaissance.

Les projets et les créations élaborés dans le cadre des activités pédagogiques, et notamment dans le cadre des conventions de partenariat pédagogique d'étude et de recherche passées avec des partenaires industriels, sont :

- engagés à l'initiative de l'école,
- menés sous la direction de l'ENSCI,
- encadrés et animés par des pédagogues.

A ce titre, ils se fondent sur une fusion des contributions et constituent des œuvres collectives telles que définies par la Loi (articles L 113-2-al.3 et L 113-5 du Code de la Propriété Intellectuelle).

Dès lors, tous les travaux et projets ainsi réalisés par les élèves sont la propriété de l'établissement qui est seul titulaire de la propriété intellectuelle et des droits qui s'y rattachent.

Dans le cadre des partenariats établis par l'école, les élèves qui y participent souscrivent un engagement individuel de respecter les conditions et les accords convenus entre l'ENSCI et son partenaire. Ils s'engagent également à respecter la confidentialité sur les projets réalisés dans (ou dans le cadre de) l'école et sur les informations transmises par le partenaire.

CONTACT : Quentin Lesur, *partenariats industriels*, poste 236, lesur@ensci.com

DROITS DE SCOLARITÉ

Les droits de scolarité sont fixés chaque année par arrêté pris par les autorités de tutelle (ministères de la Culture et de l'Industrie) et sont acquittables dès le mois de septembre.

Un élève qui n'a pas réglé le montant de ses droits peut voir, après une mise en demeure adressée par l'école, sa scolarité suspendue ou interrompue.

Les élèves boursiers de l'État français sont dispensés du paiement des droits de scolarité.

Les élèves en phase diplôme (créateur industriel) qui soutiennent leur diplôme avant le mois de février de l'année A+1, peuvent ne payer que 50% de leurs droits de scolarité en septembre de l'année A. Ils doivent avoir satisfait aux exigences du diplôme et avoir quitté effectivement l'école avant le 1er février de l'année A+1. Aucune prolongation n'est alors possible. En cas d'incertitude sur le terme de la phase diplôme, il est conseillé de payer 100% des droits qui couvrent alors toute l'année universitaire A / A+1.

CONTACT : Antoine Durot, *service pédagogique*, poste 221, durot@ensci.com

ECOLE « HORS LES MURS »

Les parcours des élèves à l'ENSCI (création industrielle et design textile) peuvent s'enrichir d'un semestre passé hors de la rue Saint Sabin, dans un établissement d'enseignement supérieur et/ou de recherche. Ce semestre « hors les murs » peut se dérouler soit dans une « résidence » soit en « échange » dans un établissement d'enseignement supérieur partenaire. La résidence est collective (au moins cinq élèves jusqu'à une quinzaine d'élèves) ; l'échange est individuel.

L'échange correspond à une substitution, un échange d'un semestre de scolarité rue Saint Sabin contre un semestre dans un établissement partenaire. Par ailleurs, l'ENSCI peut être amenée à recevoir, en échange, un élève de l'établissement partenaire.

Tout(e) élève entré(e) à l'ENSCI à partir de septembre 2010 en création industrielle pour une durée minimum de 4 années, passe au cours de la phase 1 ou 2 un semestre « hors les murs », dans un des établissements listés ci-dessous. Tout(e) élève entré(e) à l'ENSCI à partir de septembre 2011 en design textile passe un semestre au cours de la troisième année soit dans le programme création industrielle rue Saint Sabin soit dans un des établissements ci-après.

RÉSIDENCES PERMANENTES :

- Minatec à Grenoble
- Digitéo à Saclay – Palaiseau, à compter de septembre 2011.

RÉSIDENCES INTERMITTENTES (UN SEMESTRE SUR DEUX)

- Euromed en Provence, à compter de septembre 2010.
- Institut polytechnique de Lyon (notamment pour la spécialité textiles fonctionnels), à partir de l'année universitaire 2011/12.

ECHANGES EN FRANCE

- Villa Arson à Nice, à compter de février 2010.
- Le Fresnoy à Tourcoing, à compter de septembre 2011.

ECHANGES EN EUROPE

- Un partenaire du programme MEDes

ESPACES SOUMIS À AUTORISATION D'ACCÈS

Hors de la présence de l'encadrement pédagogique, deux catégories d'espaces sont soumises à autorisation d'accès, par lieu et par élève, dont les formulaires sont disponibles à l'accueil :

LES ESPACES CLASSÉS EN « PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ », c'est-à-dire tous les ateliers Matières (bois, plastique, métal, débit/coupe, maquettes), équipés de machines outils dont l'utilisation nécessite une formation préalable dite « habilitation ».

Une demande d'autorisation individuelle d'accès par lieu doit être établie et signée par l'élève, qui s'engage à respecter les consignes de sécurité et à prendre soin du matériel. Il désigne le nom de l'autre élève qui l'accompagnera obligatoirement dans l'atelier. Cette demande est validée par le responsable d'atelier, qui certifie que l'élève est « habilité », puis signée par le directeur de l'établissement ou le responsable des services généraux, impérativement 48 heures auparavant.

Seul l'élève en possession d'une telle autorisation peut accéder à cet espace, accompagné de l'autre élève. Des moyens de protection individuelle (masques, gants, lunettes...) sont mis à disposition. La tenue vestimentaire et la coiffure doivent être adaptées au poste de travail afin d'éviter les risques d'accident.

Avec cette autorisation, le personnel d'accueil ou de gardiennage prête à l'élève la clef d'accès à l'espace, que celui-ci devra rendre après utilisation et s'être assuré qu'il a bien éteint les machines et les lumières, et refermé à clef la porte de l'atelier.

CONTACT : le responsable de l'atelier Matière concerné.

LES ESPACES CLASSÉS EN « PÉRIMÈTRE DE FERMETURE », c'est-à-dire les espaces documentation, matériauthèque, vidéo-son-photo, textile, informatique, ainsi que les salles de cours et les salles des 4^e et 5^e étages. L'accès de certains de ces espaces nécessite également une formation préalable dite « habilitation ».

Une demande d'autorisation individuelle doit être établie et signée par l'élève qui s'engage à respecter les consignes de sécurité et à prendre soin du matériel. Celle-ci est ensuite validée par le responsable de l'espace concerné.

Avec cette autorisation, le personnel d'accueil ou de gardiennage prête à l'élève la clef d'accès à l'espace, qu'il devra rendre après utilisation et s'être assuré qu'il a bien éteint les lumières et refermé à clef l'espace.

CONTACT : le responsable de l'espace concerné.

POUR LES SALLES DE COURS ET DU 5^e ÉTAGE : Patricia FIEF, poste 237, fief@ensci.com

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Les élèves doivent respecter les prescriptions générales prévues par la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité. Il est en particulier interdit d'utiliser des produits inflammables et, hors des espaces impartis, d'utiliser ou de stocker des produits dangereux (bombes de peinture, aérosols, solutions diverses).

Ils doivent obligatoirement utiliser les moyens de protection individuelle appropriés mis à disposition par l'établissement en fonction du poste de travail, en particulier le port de masques, gants, lunettes dans les ateliers matières.

Ils doivent également avoir une tenue vestimentaire et une coiffure adaptées, afin d'éviter les risques d'accident.

Les élèves doivent se conformer à toutes les indications générales ou particulières édictées par la direction et portées à leur connaissance, tant par les présentes dispositions que par note de service.

D'une façon générale, les élèves ne peuvent pas modifier les installations existantes. Si, à l'occasion d'une présentation de projet, d'une exposition, d'une soutenance de diplôme, il est envisagé une modification des installations ou de l'éclairage, une autorisation préalable du responsable de la sécurité doit être demandée. En cas d'accord, l'espace doit être remis dans l'état initial, après utilisation.

Il est strictement interdit de faire stationner un engin à moteur à l'intérieur de l'établissement. Les bicyclettes doivent être placées dans l'espace impartis.

Toute intervention sur les dispositifs de sécurité, notamment pour leur neutralisation, est strictement interdite (par exemple, bloquer, afin de les maintenir ouvertes, les portes coupe-feu des couloirs de circulation, qui ont pour fonction d'isoler les espaces en cas d'incendie).

Il est strictement interdit de fumer dans l'établissement, en application du Décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006. Un espace fumeur abrité, équipé de cendriers, est accessible dans la cour arrière du bâtiment.

La consommation ou la distribution d'alcool ou de produits illicites est interdite dans l'enceinte de l'établissement. Dans des circonstances exceptionnelles, et avec l'accord de la direction, la consommation de boissons alcoolisées peut être autorisée.

Un espace collectif de restauration, équipé de fours à micro-ondes, est mis à disposition. Pour des raisons sanitaires, il est interdit d'apporter ou d'entreposer de la nourriture hors de cet espace. Il est strictement interdit d'introduire dans l'établissement

des appareils électriques, à gaz ou de combustion, permettant le réchauffement ou la cuisson.

CONTACT : Fabien GAUTHIER, *responsable de la sécurité*,
poste 242, gauthier@ensci.com

INCENDIE

En cas de déclenchement de l'alarme incendie, les élèves sont tenus de procéder à l'évacuation immédiate du bâtiment et à se conformer aux instructions reçues. L'utilisation des ascenseurs est interdite, chacun devant quitter le bâtiment par les escaliers et les couloirs d'évacuation et se regrouper à l'extérieur, en laissant dégagée l'entrée de l'école. Le lieu de rassemblement est fixé dans le passage Sainte-Anne Popincourt (44, rue Saint-Sabin).

Il est strictement interdit de déplacer ou d'utiliser à d'autre fin les extincteurs incendie, d'encombrer les espaces d'évacuation et les issues de secours, ou encore de rendre non accessibles les fenêtres d'accès pompiers.

EN CAS DE PROBLÈME CONSTATÉ, CONTACTER IMMÉDIATEMENT LE 111.

Des exercices guidés d'évacuation sont organisés par le responsable de la sécurité. Ceux-ci sont obligatoires dans un établissement recevant du public, et chacun doit y participer. D'autre part, chaque année, il est proposé aux élèves volontaires de suivre une formation incendie.

CONTACT : Fabien GAUTHIER, *responsable sécurité*,
poste 242, gauthier@ensci.com

INTERDICTION DE FUMER

Il est strictement interdit de fumer dans l'établissement, en application du décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006. Un espace fumeur abrité, équipé de cendriers, est accessible dans la cour arrière du bâtiment.

LES SERVICES ET MOYENS GÉNÉRAUX

Les services et moyens généraux assurent la gestion administrative, budgétaire et financière de l'établissement ; ils assurent également les ressources informatiques, la sécurité des personnes et des biens, la logistique, la maintenance, les achats de fonctionnement et d'investissements, la communication.

L'agence comptable assure l'encaissement des recettes, le paiement des dépenses, la tenue de la comptabilité générale.

L'ÉTABLISSEMENT ET SES INSTANCES

Établissement public à caractère industriel et commercial (ÉPIC) institué par décret n° 84-99 du 26 octobre 1984, modifié par décrets n° 92-82 du 22 janvier 1992 et n° 2001-20 du 8 janvier 2001, l'École nationale supérieure de création industrielle est placée sous la tutelle conjointe du ministère de la Culture et de la Communication et du ministère chargé de l'Industrie.

L'établissement a pour objet d'assurer, à l'occasion d'activités de production, la formation et la recherche en matière de conception de produits et de création industrielle. Il dispense une formation initiale et continue. Il apporte à ses élèves des savoir-faire et des connaissances scientifiques, techniques et culturelles de haut niveau.

L'établissement est dirigé par un directeur et est administré par un conseil d'administration

LOCAUX ET MATÉRIEL DE L'ÉCOLE

Les espaces doivent être maintenus en bon état de propreté. En fin de journée, ils doivent être laissés rangés afin de faciliter le travail des équipes de nettoyage. Les élèves doivent notamment utiliser les poubelles installées dans les différents lieux.

Les élèves doivent veiller au matériel mis à disposition pour leur formation et signaler au responsable concerné toute panne ou défectuosité. Ils ne doivent pas utiliser ce matériel à d'autres fins, notamment personnelles, sans autorisation du directeur. Il est interdit d'envoyer toute correspondance personnelle aux frais de l'établissement, ou de se faire expédier correspondance et colis personnels à l'adresse de l'école.

Chaque élève dispose, sur le plateau de son atelier de projet, d'un casier fermant à clef où il peut y laisser ses affaires personnelles. Les effets personnels de chaque élève sont placés sous sa responsabilité propre. En cas de disparition ou de dégradation, la responsabilité de l'école ne pourra pas être engagée.

À la fin de chaque semestre pédagogique, les élèves doivent ranger et libérer l'espace imparti. De même, après chaque activité (présentation de projet, exposition), l'espace doit être entièrement libéré et remis dans son état initial.

À chaque élève en phase diplôme, il est mis à disposition un espace spécifique, en concertation avec les responsables de coordination de phase et de sécurité. Après chaque soutenance de diplôme, l'espace doit être entièrement libéré.

MANIFESTATIONS ORGANISÉES PAR LES ÉLÈVES

Tout projet de manifestation organisée par les élèves dans l'établissement (fêtes et activités diverses) doit être soumis au responsable de la sécurité au minimum 14 jours avant la date envisagée. Il examine le projet, en définit les conditions et les modalités

de mise en œuvre, en concertation avec au moins deux responsables élèves. Ce projet est ensuite soumis au directeur pour validation.

Si cette manifestation est autorisée à accueillir des personnes extérieures à l'établissement, les invités des élèves sont placés sous la responsabilité directe de chaque élève invitant.

Les élèves organisateurs s'engagent à veiller au bon déroulement de la manifestation, à la non dégradation des lieux, à ne pas créer de nuisance pour le voisinage, à respecter les conditions de mise en œuvre définies (modalités, amplitude d'horaires, sécurité...) et à restituer l'espace mis à disposition propre et débarrassé.

CONTACT : Fabien GAUTHIER, *responsable des services généraux*,
poste 242, gauthier@ensci.com

MUTUELLE

Chaque étudiant affilié à la Sécurité sociale étudiante doit choisir, en complément et comme intermédiaire de son centre de Sécurité sociale, une des deux principales mutuelles étudiantes : LMDE (La Mutuelle des Étudiants) ou la SMEREP (Société Mutualiste des Étudiants de la Région Parisienne), même si une autre mutuelle parentale ou étudiante le prend déjà en charge.

La mutuelle de l'élève transmet directement à la Sécurité sociale les feuilles de maladie pour remboursement, et prend en charge tout ou partie des 30 % du tarif de base de la Sécurité sociale restant à la charge de l'assuré, si l'étudiant a versé sa cotisation à la mutuelle.

Il est demandé aux élèves partant à l'étranger de vérifier leur couverture auprès de la mutuelle dont ils dépendent. En effet, suivant leur destination, ils seront parfois amenés à prendre une assurance complémentaire.

SITES DES DEUX MUTUELLES : www.lmde.fr et www.smrep.fr

CONTACT : Antoine Durot, *service pédagogique*, poste 221, durot@ensci.com

PHOTOCOPIEURS/IMPRIMANTES

Un photocopieur dans l'espace informatique (1^{er} étage), un photocopieur imprimante couleur au studio photo-vidéo-son (2^e étage) et des imprimantes dans l'espace informatique (1^{er} étage) sont en libre accès.

Un photocopieur est également disponible au studio documentation.

Ces matériels sont utilisables avec des cartes vierges vendues par l'école, et chargeables avec paiement en espèces, à partir de la borne automatique située à l'accueil.

REPRÉSENTANTS ÉLUS DES ÉLÈVES

Chaque année, au mois de novembre, les élèves élisent, à bulletin secret, leurs représentants dans les différentes instances de l'école :

- **CONSEIL D'ADMINISTRATION** : deux titulaires et deux suppléants ;
- **CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT** : deux titulaires et deux suppléants ;
- **COLLÈGE DES ÉTUDES** : deux titulaires et deux suppléants ;
- **COMMISSION COMMUNICATION ET ÉVÉNEMENTS** : deux titulaires et deux suppléants ;
- **COMMISSION DES BOURSES** : un titulaire et un suppléant ;
- **CHSCT (COMMISSION D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL)** : un titulaire et un suppléant.

Les titulaires sont conviés à participer aux différentes réunions. En cas d'impossibilité, ils sont représentés par leur suppléant.

NOTA : les élèves élus au Conseil de perfectionnement siègent au Collège des études.

Un élève élu a pour mission, dans l'instance impartie, de représenter la communauté des élèves et de restituer à celle-ci les questions abordées, les solutions préconisées et les décisions prises.

CONTACT : Dominique SEGALIS, *assistante de direction*,
poste 202, segalis@ensci.com

RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ÉTABLISSEMENT

Sous certaines conditions et selon des modalités spécifiques, l'assurance responsabilité civile de l'établissement peut intervenir d'une façon complémentaire au système de protection propre à chaque élève (Sécurité sociale étudiante ou assurance individuelle équivalente), en particulier en cas d'accident sur le parcours résidence/école.

Tous les élèves sont couverts par l'assurance responsabilité civile de l'établissement, pour toutes les activités qu'il organise, soit à l'intérieur de l'école, soit à l'extérieur, en particulier lors des stages conventionnés dans le monde entier. Toutefois, les garanties de l'assureur de l'ENSCI ne couvrent les dommages survenus aux États-Unis ou au Canada que pour les séjours d'une durée inférieure à trois mois.

Cependant, chaque élève doit être couvert par une assurance responsabilité civile « vie privée ». Le justificatif doit être remis à l'école, qui dégage toute responsabilité pour un élève qui ne se conformerait pas à cette obligation.

CONTACT : Antoine Durot, *service pédagogique*, 01 49 23 12 21, durot@ensci.com

SE LOGER

C'est un problème difficile, mais nous vous suggérons plusieurs pistes de recherche pour trouver un hébergement :

LE CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES (CROUS) DE L'ÎLE-DE-FRANCE gère 18 résidences universitaires à Paris. Pour solliciter l'attribution d'un logement en résidence universitaire, il convient de demander un dossier social étudiant (DES) entre le 15 janvier et le 30 avril :

CONTACT : www.crous-paris.fr

LE CROUS s'occupe de mettre en relation des étudiants avec des propriétaires privés

CONTACT : www.crous-paris.fr

AUTRES SITES À CONSULTER :

- Cité internationale universitaire de Paris, téléphone 01 44 16 64 00 www.ciup.fr
- Centre international de séjour de Paris, téléphone 01 44 16 37 38 www.cisp.fr/cisp/index.asp
- Foyer international d'accueil de Paris, téléphone 01 43 13 17 00 www.fiap.asso.fr

DANS L'ÉCOLE, des offres de logement sont parfois affichées sur les différents panneaux ou espaces d'informations.

Les étudiants dont les parents résident en France peuvent demander une aide au logement (APL et ALS) auprès de la Caisse d'allocation familiale, en remettant un dossier de déclaration de ressources. Il est possible d'effectuer la saisie en ligne de la demande.

CONTACT : www.caf.fr

SE NOURRIR

Les élèves peuvent accéder, sur présentation de leur carte d'étudiant pour acheter des tickets, aux restaurants universitaires du CROUS qui servent des repas à tarif préférentiel.

CONTACT : Pour trouver la liste de ces restaurants universitaires à Paris ou dans la région Île-de-France, consulter : www.crous-paris.fr

Par ailleurs, l'école met à disposition, pour le repas de midi, une salle de restaurant équipée de fours à micro-ondes.

Elle participe également aux frais de restauration des élèves. À cet effet, elle a conclu avec deux traiteurs un accord, aux termes desquels ceux-ci consentent une ristourne sur le prix des repas consommés (uniquement à midi, les jours ouvrables). Ils se font ensuite rembourser directement, par l'école, sur facture, le montant de ces ristournes.

Pour bénéficier de cette ristourne, l'élève doit signer, dans la case correspondante au jour, le tableau hebdomadaire remis par l'ENSCI aux restaurateurs.

SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE

Le régime de Sécurité Sociale des étudiants est un régime obligatoire dès lors que l'on remplit les conditions d'âge et d'inscription scolaire. À partir de 20 ans, la cotisation est due.

Les élèves âgés de plus de 27 ans au 30 septembre de l'année en cours, ne pouvant bénéficier de la Sécurité Sociale étudiante, doivent disposer d'une assurance personnelle apportant au minimum la même couverture que celle apportée par la Sécurité sociale étudiante. Une copie de cette attestation doit être remise impérativement au service pédagogique, en début d'année scolaire. L'école dégage toute responsabilité pour un élève qui ne se conformerait pas à cette obligation.

L'inscription dans l'établissement ne devient effective qu'après le versement annuel des frais d'adhésion au régime de Sécurité Sociale étudiante. Les élèves boursiers de l'État français sont exonérés des droits de cotisation.

CONTACT : Antoine Durot, *service pédagogique*, poste 221, durot@ensci.com

SERVICES SPÉCIAUX

Les bureaux d'aide psychologie universitaire (BAPU) et le Centre de médecine préventive sont à l'écoute des étudiants et les accueillent s'ils ont des difficultés sur le plan personnel et dans le déroulement de leurs études.

CONTACTS : téléphone 01 43 29 65 72 et 01 43 31 31 32 (BAPU)
01 42 46 21 29 (Centre de médecine préventive).

STAGES

Programmes universitaires d'échanges internationaux

L'ENSCI a signé de nombreux accords bilatéraux avec des institutions académiques, dans le monde entier.

Chaque année, des élèves de l'école partent en stage à l'étranger et, réciproquement, l'ENSCI accueille des stagiaires étrangers, soit dans le cadre des programmes européens, soit hors de ceux-ci.

Les stagiaires étrangers accueillis par l'école dans le cadre de ces programmes d'échanges ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que les élèves de l'ENSCI.

Chaque stage est organisé en fonction du projet et du profil personnel de l'élève et fait l'objet d'une convention spécifique établie avant le départ avec l'organisme d'accueil. Une liste d'agences et d'entreprises partenaires, ainsi que les offres du semestre, permettent aux élèves d'avoir un large choix de stages.

La validation de la période de stage sera accordée au vu des éléments suivants :

- l'appréciation de stage transmise par la structure d'accueil
- la qualité du rapport de stage
- le bilan personnel de l'élève.

D'autre part, selon la loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances, les stages d'une durée supérieure à 3 mois consécutifs font l'objet d'une gratification n'ayant pas le caractère d'un salaire. La convention de stage de l'ENSCI intègre désormais l'information sur le montant de la gratification versée au stagiaire.

Contact : Simone BUCHE, *service pédagogique*, poste 227, buche@ensci.com

Stages en entreprise

Les stages en entreprise et en agence, soit en France, soit à l'étranger, permettent aux élèves d'établir un contact direct avec le monde industriel et professionnel.

Chaque stage est organisé en fonction du projet et du profil personnel de l'élève et fait l'objet d'une convention spécifique avec l'organisme d'accueil, établie avant le départ.

La validation de la période de stage sera accordée au vu des éléments suivants :

- l'appréciation de stage transmise par la structure d'accueil
- la qualité du rapport de stage
- le bilan personnel de l'élève.

D'autre part, selon la Loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances, les stages d'une durée supérieure à 3 mois consécutifs font l'objet d'une gratification n'ayant pas le caractère d'un salaire. La convention de stage de l'ENSCI intègre désormais l'information sur le montant de la gratification versée au stagiaire.

CONTACT : Simone BUCHE, *service pédagogique*, poste 227, buche@ensci.com

STANDARD ET APPELS TÉLÉPHONIQUES

Le standard téléphonique est uniquement réservé à la réception et à l'émission des appels par le personnel d'accueil ou de gardiennage. Aucun appel ne peut être donné ou reçu sur le standard.

Des postes téléphoniques sont accessibles aux élèves dans certains espaces.

Pour les appels téléphoniques à l'extérieur de Paris, les élèves doivent disposer d'une autorisation écrite du responsable pédagogique concerné, validé par le responsable de la sécurité.

VACCINATIONS

Il est fortement recommandé aux élèves d'avoir un carnet de vaccinations à jour et tout particulièrement la vaccination anti-tétanos. La liste des centres de vaccinations gratuites est jointe à la convocation de la visite médicale.

VÉHICULE UTILITAIRE

Après vérification que l'élève demandeur dispose bien du permis de conduire depuis au moins trois ans et que sa demande est faite dans cadre des activités pédagogiques, le véhicule utilitaire de l'établissement peut être prêté à un élève, pour un déplacement à Paris ou en région parisienne. La demande doit être validée, au préalable, par le responsable pédagogique concerné.

L'élève doit alors se conformer aux prescriptions du code de la route et aux règles de sécurité. Aucune personne étrangère à l'établissement ne peut y être transportée.

L'ordre de mission, ainsi que les clefs et tous les documents du véhicule, sont alors remis à l'élève, qui doit, à l'issue du déplacement, les restituer et signaler tout incident, accident ou infraction.

Les contraventions relèvent toujours de la responsabilité personnelle du conducteur, qui doit les prendre directement à sa charge.

CONTACT : Bill Boulkheir, *intendance*, poste 234, boulkheir@ensci.com

VIE À PARIS

Le site des œuvres universitaires et scolaires du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement et de la Recherche apporte de nombreuses informations aux étudiants : il a pour vocation de faciliter leur vie dans de nombreux domaines : logement, restauration, bourses, actions sociales et culturelles, ouvertures sur l'international.

Vous pouvez consulter les sites du CROUS et du CNOUS www.crous-paris.fr et www.cnous.fr.

Les étudiants étrangers peuvent également consulter le site www.eduparis.net (en français, anglais et espagnol).

VISITE MÉDICALE

Une visite médicale préventive, obligatoire pour chaque nouvel élève, est organisée chaque année par le Service interuniversitaire de médecine préventive (SIUMPPS) et l'ENSCI.

Les date et heure de cette visite sont communiquées à chaque élève concerné. Ce rendez-vous est impératif. Une participation financière à cette visite médicale est demandée par l'école à chaque élève. Le montant de cette participation est indiqué sur le serveur intranet de l'établissement.

ADRESSE : Centre de médecine préventive, 45, rue des Saint-Pères - 75006 Paris, téléphone 01 42 86 33 02

CONTACT : Antoine Durot, *service pédagogique*, poste 221, durot@ensci.com

Index

A

ABSENCES	61
ACCÈS À L'ÉTABLISSEMENT	61
ACCIDENT	62
ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES	63
AIDE AUX DIPLÔMES	64
AIDE AUX PROJETS	64
ANCIENS /INSERTION PROFESSIONNELLE – DIPLOME DESIGNER/CRÉATEUR INDUSTRIEL	65
ANCIENS/INSERTION PROFESSIONNELLE – DIPLOME DESIGNER TEXTILE	35
ASSURANCE MALADIE	65
ATELIERS MATIÈRES	52

B

BOURSES D'ÉTUDES	65
BUREAU DES ÉLÈVES	68

C

CALENDRIER PÉDAGOGIQUE ANNUEL	
DIPLOME DESIGNER/ CRÉATEUR INDUSTRIEL	23
CARTE DE SÉJOUR	68
CARTE D'ÉTUDIANT	68
CFAO	52
COLLÈGE DES ÉTUDES	68
COMITÉ DE DIRECTION	69
COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)	69
COMMISSION COMMUNICATION ET ÉVÈNEMENTS	69
COMMISSION DE NOMINATION DES ÉLÈVES MONITEURS	69
COMMISSION DES BOURSES	69
CONCOURS	70
CONDITIONS D'ACCÈS	
DIPLOME DESIGNER TEXTILE	31
CONDITIONS D'ACCÈS DIPLOME DESIGNER/ CRÉATEUR INDUSTRIEL	10

CONSEIL D'ADMINISTRATION	70
CONSEIL DE D'ORIENTATION	71
CONTRÔLE DES SORTIES DU MATÉRIEL	71
CURCUS DIPLOME DESIGNER/ CRÉATEUR INDUSTRIEL	31
CURSUS DIPLOME DESIGNER TEXTILE	26

D

DÉPLACEMENTS HORS DE L'ÉCOLE	72
DESIGNER TEXTILE	29
DIPLOME DESIGNER TEXTILE	34
DIPLOME DESIGNER/CRÉATEUR INDUSTRIEL	19
DIPLOME MASTÈRE SPÉCIALISÉ « CRÉATION ET TECHNOLOGIE CONTEMPORAINE »	38
DIPLOME MASTÈRE SPÉCIALISÉ « INNOVATION BY DESIGN »	42
DIRECTEUR	72
DOCUMENTATION	53
DOUBLES CURSUS	26
DOUBLE LICENCE « SCIENCES ET DESIGN »	46
DROITS ET DEVOIRS DES ÉLÈVES	72
DRIT ET PROPRIÉTÉ	
DES TRAVAUX DES ÉLÈVES	73
DROITS DE SCOLARITÉ	73

E		
	ÉCOLE HORS LES MURS	24, 74
	ÉLÈVES-MONITEURS	75
	ESPACES INTERDITS	75
	ESPACES SOUMIS À AUTORISATION D'ACCÈS	76
	ÉTABLISSEMENT (L') ET SES INSTANCES	78
F		
	FONCTIONNEMENT	61
H		
	HYGIÈNE ET SÉCURITÉ	77
I		
	INCENDIE	78
	INFORMATIQUE	54
	INTERDICTION DE FUMER	78
	INSERTION PROFESSIONNELLE – DIPLÔME DESIGNER — CRÉATEUR INDUSTRIEL	65
	INSERTION PROFESSIONNELLE – DIPLÔME DESIGNER TEXTILE	35
L		
	LES SERVICES ET MOYENS GÉNÉRAUX	78
	L'ÉTABLISSEMENT ET SES INSTANCES	79
	LOCAUX ET MATÉRIEL DE L'ÉCOLE	79
M		
	MANIFESTATIONS ORGANISÉES PAR LES ÉLÈVES	79
	MASTER 2 « DESIGN, MÉDIAS, TECHNOLOGIES »	47
	MASTER 2 « DESIGN ET DÉVELOPPEMENT DES OBJETS, MÉDIAS ET ESPACES NUMÉRIQUES »	48
	MATÉRIAU THÈQUE	53
	MÉCÉNAT ET SPONSORING	60
	MÉDES	26, 56
	MUTUELLE	80
P		
	PARTENARIATS ENTREPRISES	57
	PHOTOCOPIEURS/IMPRIMANTES	80
	PHOTO-SON-VIDÉO	54
	PÔLE MATÉRIAUX ET PROCÉDÉS	52
	POST DIPLÔME	38
	PRÉFACE	1
	PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT	4
R		
	RECHERCHE	50
	RELATIONS ENTREPRISES ET PARTENARIATS	57
	RELATIONS INTERNATIONALES	55
	REPRÉSENTANTS ÉLUS DES ÉLÈVES	81
	RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ÉTABLISSEMENT	81
S		
	SE LOGER	82
	SE NOURRIR	82
	SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE	83
	SERVICES SPÉCIAUX	83
	SON-PHOTO-VIDÉO	54
	STAGES	13, 83
	STAGIAIRES ÉTRANGERS	56, 83
	STANDARD ET APPELS TÉLÉPHONIQUES	84
	STUDIO DIGITAL	53
T		
	TAXE D'APPRENTISSAGE	59
V		
	VACCINATIONS	85
	VÉHICULE UTILITAIRE	85
	VIDÉO-SON-PHOTO	54
	VIE À PARIS	85
	VISITE MÉDICALE	86



conception graphique : atelier@industrieux.fr

Achévé d'imprimé le 3^{ème} trimestre 2010 sur les presses de Maugein Imprimeurs (Tulle)

Dépôt légal n° 353